

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

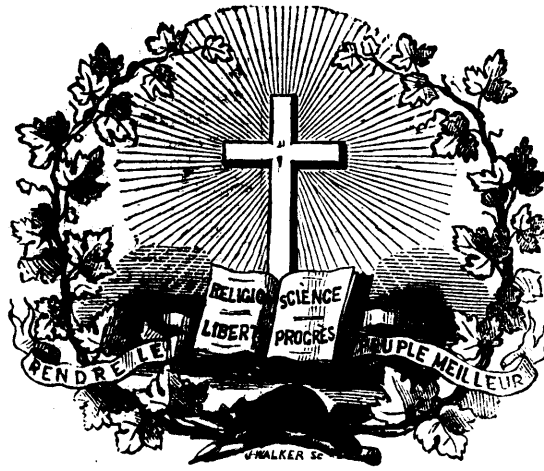
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVIII.

Québec, Province de Québec, Septembre 1874.

No. 9.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie : Les dix francs d'Alfred.—**HISTOIRE DU CANADA :** Abrégé de l'histoire du Canada par les frères des écoles chrétiennes (suite).—**MORALE :** Les grands prix de vertu.—**ETHNOGRAPHIE :** Une réception à Péking.—**CAUSERIES ÉCONOMIQUES.—AVIS OFFICIELS :** Avis concernant l'affranchissement de la correspondance.—Diplômes octroyés par l'école normale Jacques-Cartier et par les bureaux d'examinateurs.—Instituteurs demandés.—**RÉDACTION :** Retraite de l'hon. G. Ouimet.—Cinquante-troisième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 28 et le 29 mai, 1874.—Bulletin bibliographique.—Revue mensuelle.—ANNONCES.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

Les dix francs d'Alfred.

Ceci n'est point un conte, enfants, c'est une histoire,
Comme la vérité, simple et facile à croire,
Et, rien que d'y songer, qui fait battre le cœur.
Oh ! je ne serai pas moraliste sévère :
Car parfois, comme vous, j'ai besoin qu'on m'éclaire,
Et pour être plus grand, je ne suis pas meilleur.
Parlons donc en amis.....

.....Alfred était, je pense,
Un enfant, tel que vous, ayant huit à neuf ans.
Bien, bien riche ! il avait dans sa bourse dix francs,
Dix francs beaux et tout neufs. C'était la récompense
Donnée à sa sagesse, à ses petits travaux :
Ce qui faisait encor ces dix francs-là plus beaux.

Mais l'idée arriva d'en chercher la dépense,
Car c'eût été vilain de les garder toujours :
L'argent qui ne sert pas est sans valeur aucune ;
Le point est de savoir lui donner un bon cours.
On avait fait Alfred maître de sa fortune :
Tantôt il la voyait en beau cheval de bois,
Tantôt c'était un livre.....un livre.....alors sa mère
Souriait de plaisir, sans l'aider toutefois,
Lui laissant tout l'honneur de ce qu'il allait faire.

Sur le livre son choix à la fin se fixa.
Charmant enfant ! combien sa mère l'embrassa ?
C'est qu'aussi c'était beau, savez-vous ? C'est qu'un livre
C'est tout ; c'est là-dedans que l'on apprend à vivre,
A devenir un homme, à penser, à parler ;
C'est là, nous, à vos jeux qui venons nous mêler,
Là que nous déposons le travail de notre âme,

Quand le Dieu tout-puissant jette en nous cette flamme
Qui nous rend la candeur et nous fait jusqu'à vous,
Comme à nos premiers jours, remonter purs et doux.
Vous ne comprenez pas, amis ?.....Mais il faut lire ;
Et plus tard vous saurez ce que j'ai voulu dire ;
Et puis, lorsque vos cœurs seront bien désolés,
Vous ouvrirez un livre et serez consolés.

C'était un jour d'hiver, quand la neige et le givre
Des arbres effeuillés blanchissent les rameaux,
Quand vous, heureux enfants, dans de larges manteaux,
Dans de bons gants fourrés, du froid on vous délivre ;
Alfred courait, joyeux, pour acheter son livre.
Mais tout à coup voici qu'il s'arrête surpris :
Deux enfants était là, tels, hélas ! qu'à Paris
Si souvent on en voit sur les ponts de la Seine.
Dans les bras l'un de l'autre ils étaient enlacés ;
L'un de son petit frère, avec sa froide haleine,
Cherchait à réchauffer les pauvres doigts glacés :
Ils grelotaient bien fort, car leurs habits percés
Presque à nu les laissaient étendus sur la pierre.
Tournant vers les passants un regard de prière,
Ensemble ils répétaient : J'ai grand froid ! j'ai grand faim !
Mais les riches passaient sans leur donner du pain ;
Et leur cœur se gonflait, et puis de grosses larmes
Roulaient dans leur paupière et sillonnaient leur sein.
Certes, vous eussiez pris pitié de leurs alarmes,
Et vous ne seriez point passés sur leur chemin,
N'est-ce pas ? mes amis, sans leur tendre la main,
Sans demander pour eux quelque argent à vos mères ?

Alfred était témoin de leurs larmes amères :
" Maman, vois donc, dit-il, comme ils sont là tous deux !
Ils sont bien malheureux !—Oh ! oui, bien malheureux !"
Lui répondit sa mère, attentive et touchée.
Saisissant une vielle, auprès de lui muette,
Pour charmer l'enfant riche et recevoir de lui
Le pain qu'il n'avait pas obtenu d'aujourd'hui,
Il s'efforce de rire, et dansant, il répète
Un de ces airs appris sous le doux ciel natal ;
Mais ce rire était triste, et ce chant faisait mal ;
C'est que rien n'est affreux comme la feinte joie
Du mendiant qui chante, à sa misère en proie ;
C'est un rire effrayant qui naît dans les douleurs,
Et qu'il faut endormir comme on endort vos pleurs.
Enfants, vous qui pleurez pour un bruit, pour une ombre,
Que vous croyez entendre ou voir dans la nuit sombre,
Pour un conseil ami que la raison vous doit,
Une goutte de sang qui vous rougit le doigt,
Que sais-je ? un aiguillon d'abeille qui vous frappe,
Ou pour un papillon qui de vos mains s'échappe,
Voilà des maux cuisants que vous ne saviez pas.

Or, vers le petit pauvre Alfred porta ses pas :
 — Pourquoi, dit-il, tous deux, restez-vous dans la neige ?
 Vous n'avez donc point, vous, de maman comme moi,
 Qui vous donne du pain, du feu, qui vous protège ?
 — Oh ! nous en avons une aussi, monsieur. — Pourquoi
 Vous laissez-elle aller sans elle ou votre bonne,
 Les pieds nus sur la terre ? Elle n'est donc pas bonne,
 Votre maman à vous ? — Si fait ; elle avait faim.
 Elle nous a donné ce qu'elle avait de pain.
 Et voilà deux grands jours, hélas ! qu'elle est couchée ;
 Comme il ne restait plus chez nous une bouchée,
 Elle nous embrassa, disant : Pauvres petits !
 Allez et mendiez ; et nous sommes sortis.
 Et nous sommes venus nous coucher sur la pierre.
 Et personne, ô mon Dieu ! n'entend notre prière ;
 Et voilà que bientôt mon frère va mourir !
 Car le froid, car la faim nous ont fait tant souffrir !
 — Vous n'avez donc pas, vous, repris Alfred, un père
 Qui donne tous les jours de l'or à votre mère ?
 Le pauvre enfant se prit à sangloter plus fort.
 — Hélas ! répondit-il, notre père !... il est mort !
 Il est mort ! et c'est lui qui nous faisait tous vivre !

Alfred, pleurant aussi, ne songea plus au livre,
 Et dans la main du pauvre il glissa ses dix francs.
 La mère le saisit dans ses bras triomphants.
 Et lui dit : — Mon Alfred, un livre pour apprendre.
 C'était déjà bien beau ! Mais tu m'as fait comprendre.
 Mon fils, que mieux encore est de donner du pain
 À ceux qui vont mourir et de froid et de faim.
 Et moi je dis : Heureux est l'enfant charitable
 Qui donne à l'indigent le peu qu'il reçoit d'or,
 Et qui des miettes de la table,

S'il ne peut rien de plus, sait faire aumône encore !
 Pour que dans votre bourse, amis, quelqu'argent tombe.
 Travaillez donc aussi, soyez sages et bons :

Et l'infortuné qui succombe
 Puisera l'existence et la paix dans vos dons ;
 Et le vieillard qui prie, et dont la tête est nue,
 Enfants, le bon vieillard ployé sous les douze s,
 Au son de votre voix connue

Sourira ; car c'est vous qui sécherez ses pleurs ;
 Et celles qu'on rencontre à genoux sur la route,
 Les mères qui n'ont pas de pain pour leurs petits

Diront : — C'est le bon Dieu, sans doute,
 Qui vous adresse à nous, anges du paradis !

LÉON GUÉRIN.

HISTOIRE DU CANADA. — (Suite)

SECONDE PARTIE. — DOMINATION ANGLAISE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DE LA CAPITULATION DE MONTRÉAL, À L'ACTE CONSTITUTIONNEL.
 (1760-1791).

CHAPITRE PREMIER.

De la capitulation de Montréal, à l'Acte de Québec (1760-1771.)

SOMMAIRE.

1. 2. Régime militaire.—3.-5. Etat du pays.—6. Son dénombrement.
 —7. Changements de lois.—8. Murray forme un conseil.—9. Difficulté
 de sa position.—10. 11. Il est rappelé.—12. Mgr. Briand.—13. 14.
 Carleton est nommé gouverneur.—15. Attitude menaçante des colo-
 nies anglaises.

1. Devenus maîtres du Canada, les Anglais y établirent un
 gouvernement militaire, qui subsista jusqu'en 1764. Le gé-
 néral Murray, demeura gouverneur général de Québec, le général
 Gage fut nommé gouverneur de Montréal, et le colonel Burton,
 gouverneur des Trois-Rivières. Amherst, gouverneur-général,
 demeurerait à New York.

2. Ce régime militaire fut regardé par les Canadiens comme
 une violation des capitulations, qui leur garantissaient les

1. Devenus maîtres du Canada, quelle forme du gouvernement les
 Anglais y établirent-ils ?—2. Comment ce régime militaire fut-il vu
 des Canadiens ?

droits des sujets anglais. En vertu de ces droits, leurs person-
 nes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans
 leur consentement.

3. Après la cessation des hostilités, la paix la plus profonde
 régna bientôt dans tout le pays. Les habitants, ruinés, décimés
 sur les champs de bataille, ne songèrent plus qu'à réparer leurs
 pertes, et à s'appliquer à l'agriculture.

4. Quand le Canada passa sous la domination anglaise, sa
 population était environ de 75,000 Français et de 8,000 Indiens,
 presque tous catholiques.

5. La conquête du Canada fut confirmée le 10 février 1762,
 par le traité de Paris. Cet événement détermina une nouvelle
 émigration. Mille à douze cents notables, qui se trouvaient
 encore dans le pays, passèrent en France, ou à Saint-Domingue,
 après avoir vendu ou abandonné leurs biens. Mais le clergé se
 fit heureusement un devoir de rester au milieu de ses ouailles,
 pour les consoler, les encourager et les maintenir constamment
 dans la pratique de la foi catholique. Par sa conduite aussi
 ferme que prudente, il a toujours su, depuis cette époque, faire
 respecter les droits et les intérêts du peuple, contribuant ainsi,
 pour une large part, à la conservation et à l'affermissement de
 la nation franco-canadienne.

6. Aussitôt après le traité de Paris, l'Angleterre commença
 à démembrer le Canada. Le Labrador, l'île d'Anticosti et les
 îles de la Madeleine furent annexées au gouvernement de Terre-
 Neuve ; les îles Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-
 Écosse ; le territoire des grands lacs fut adjoint aux colonies
 voisines. Bientôt après, le Nouveau-Brunswick en fut détaché,
 reçut une administration particulière, et prit le nom qu'il porte
 aujourd'hui. La partie qui restait du Canada fut nommée
Province de Québec.

7. Non contente de morceler le Canada, l'Angleterre voulut
 encore lui imposer de nouvelles lois. Par les proclamations du
 7 octobre et du 17 décembre 1763, George III, de sa propre
 autorité et sans le concours du Parlement, abolit les lois
 françaises pour établir celles de l'Angleterre.

8. Le général Murray venait d'être nommé, en même temps,
 gouverneur-général du Canada. Pour obéir aux instructions
 qu'il avait reçues, il forma un conseil, investi, conjointement
 avec lui, des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ce
 conseil était composé de 13 membres, dont un seul du pays ;
 encore était-ce un homme obscur et sans influence.

9. Ces mesures déloyales firent naître une grande inquiétude
 parmi les Canadiens Français. Des murmures, sourds d'abord,
 éclatèrent bientôt dans toutes les classes. Afin de calmer
 l'agitation des esprits, Murray permit l'usage des lois françaises
 dans les causes relatives à la propriété mobilière ; et, pour se
 conformer à une autre partie de ses instructions, il convoqua
 une assemblée des représentants du peuple. Les Canadiens
 ayant refusé de prêter le serment de test (1), comme contraire
 à la foi catholique, cette assemblée ne siégea point.

10. Le gouverneur n'ayant pas voulu laisser les mécontents
 procéder seuls aux affaires, ceux-ci s'irritèrent à un tel point
 qu'ils l'accusèrent de favoriser les catholiques. Ils réussirent
 même à le faire rappeler en Angleterre.

11. L'administration de Murray fut marquée par le soulève-
 ment des Sauvages de l'Ouest, ayant à leur tête Pontiac, chef
 distingué des Outaouais et ennemi de la puissance britannique.
 Les Anglais perdirent tout d'abord un grand nombre de leurs
 places fortifiées, près des grands lacs ; mais les Sauvages ayant
 été battus à Bushy-Rum, près de Pittsburgh, et, ayant éprouvé
 plusieurs autres échecs, demandèrent la paix, qui leur fut
 accordée à Chounguay, en 1766.

(1) Tous les fonctionnaires et officiers anglais étaient tenus à ce
 serment : il consistait à abjurer la doctrine de la transubstantiation,
 du sacrifice de la messe et de l'invocation de la très-Sainte Vierge
 et des Saints. Il fut aboli en 1828.

3. Quel aspect présentait le pays après la cessation des hostilités ?
 —4. Quelle était la population du Canada quand il passa sous la do-
 mination anglaise ?—5. Quand la conquête du Canada fut-elle con-
 firmée ?—6. Qu'est-ce que l'Angleterre fit du Canada, après le traité
 de Paris ? Comment la partie qui restait du Canada fut-elle nommée ?
 —7. L'Angleterre se contenta-t-elle de morceler le Canada ?

8. Qui venait d'être nommé gouverneur-général du Canada ? Que
 fit Murray pour obéir à ses instructions ?—9. Comment ces mesures
 déloyales furent-elles accueillies des Canadiens ? Que fit Murray pour
 calmer l'agitation des esprits ?—10. Que firent les mécontents ?—11.
 Par quoi fut marquée l'administration de Murray ? Quel fut le résul-
 tat de ce soulèvement ?

12. La population canadienne était surtout occupée, en 1766, de l'arrivée du nouvel évêque de Québec, Mgr. Jean Olivier Briand, qui s'était fait sacrer en France. L'Eglise du Canada était sans évêque depuis la mort de Mgr. de Pontbriand, en 1760.

13. Le général Murray fut remplacé, dans le gouvernement général du Carleton, en 1766. A son arrivée à Londres, le général Murray mit devant les yeux des ministres le recensement qu'il avait fait faire en 1765, pour prouver qu'il n'y avait pas en Canada un protestant contre 150 catholiques, et que, par conséquent, il était de la dernière injustice d'exclure ces derniers du gouvernement. Les commissaires chargés de conduire l'investigation, firent rapport, en 1767, que les accusations portées contre le général Murray étaient mal fondées ; mais son acquittement ne le fit point revenir au Canada.

14. Peu après l'arrivée de Carleton, l'Angleterre suivit, à l'égard des Canadiens, une politique plus juste et plus libérale. Elle commença par suspendre l'exécution des instructions royales qui ordonnaient d'expulser du pays tous les habitants qui refuseraient de prêter le serment du test, et qui n'étaient rien moins que l'expulsion du pays de tous les Canadiens, ceux-ci étant tous catholiques.

15. Ce changement dans la politique de l'Angleterre fut occasionné par la crainte que l'attitude menaçante des autres colonies lui inspirait, à savoir, de perdre toute l'Amérique du Nord. Cette attitude des anciennes colonies de l'Angleterre provenait d'une loi sur le timbre et du pouvoir que la métropole s'arrogeait de les taxer sans leur consentement, au moyen de la représentation.

CHAPITRE II.

De l'Acte de Québec, à l'Acte constitutionnel (1774-1791).

SOMMAIRE.

1. 1. Acte de Québec.—5. Les Canadiens repoussent les offres du parti révolutionnaire.—6. Commencement des hostilités.—6. 7. Reddition des forts Carillon, Saint-Frédéric, Chambly et Saint-Jean.—8. Montgomery marche sur Montréal.—8. Fuite de Carleton.—9. 10. Reddition de Montréal.—11. 12. Montgomery assiège Québec.—13. Retraite de l'armée américaine.—14. Le général Burgoyne.—15. 16. Défaite du général Thompson.—17. Combat naval sur le lac Champlain.—18. Expédition du général Burgoyne.—19. Administration de Carleton.—20. 21. Despotisme de Haldimand.—25. Traité de 1783.—28. Arrivée de lord Dorchester.—30. Constitution de 1791. 31. Population du Canada.

1. A la nouvelle du mouvement insurrectionnel des colonies, le Parlement anglais se hâta, en 1774, de voter une loi appelée *Acte de Québec*, pour réorganiser le gouvernement de la province de Québec. Cette nouvelle loi reculait les limites données à cette province, dix ans auparavant ; elle conservait aux catholiques les droits que leur avait garantis la capitulation de Montréal, et les dispensait du serment du test ; elle rétablissait les anciennes lois civiles, avec liberté de tester de tous ses biens, et confirmait l'usage des lois criminelles anglaises ; enfin, elle établissait un Conseil législatif devant être composé au moins de 17 membres, et de 23 au plus, catholiques ou protestants.

2. Après la publication de cet Acte, les protestants du Canada en demandèrent la révocation ; mais le Parlement anglais rejeta leur pétition. Les autres colonies anglaises de l'Amérique en manifestèrent aussi hautement leur mécontentement, dans un congrès qu'elles tinrent à Philadelphie, le 4 septembre 1774.

3. Cet Acte, tout en rassurant les Canadiens, ne contribua pas peu à les attacher à la couronne d'Angleterre.

4. Pendant que le Congrès de Philadelphie exposait les griefs des colons, le général Carleton inaugurait, dans la ville de Québec, la nouvelle Constitution. Il crut devoir travailler plus que jamais à s'attacher les Canadiens par des actes de

faveur et de justice. Sur 23 membres du Conseil législatif, un tiers fut choisi parmi les catholiques. Plusieurs Canadiens furent aussi nommés à des charges publiques. Il n'y avait pas de temps à perdre ; déjà le Congrès américain leur avait envoyé une adresse, les sollicitant de se joindre aux autres colonies, pour défendre, avec elles, leurs droits et leur liberté.

5. L'adresse du Congrès américain fit dans le pays une assez grande sensation, surtout parmi les Anglais, qui, n'espérant plus dominer exclusivement, se firent révolutionnaires. La situation de Carleton était devenue très-difficile ; mais la noblesse et le clergé, qui craignaient d'exposer leur religion et leur nationalité, en devenant partie intégrante d'une république anglaise et protestante, réussirent à maintenir presque toute la population dans la neutralité.

6. N'ayant pu gagner les Canadiens, le Congrès américain, informé d'ailleurs que l'Angleterre allait employer la force des armes, résolut de commencer immédiatement les hostilités. Au commencement de mai 1775, les forts Carillon, Saint-Frédéric, Chambly et Saint-Jean tombaient en son pouvoir. Il nommait en même temps George Washington général en chef de ses armées.

7. Après ces premiers succès, le Congrès fit circuler dans tout le Canada une nouvelle proclamation, qui n'eut pas plus de résultat que la première.

8. Le général Montgomery, commandant l'armée américaine, ne fut pas plus tôt maître du fort Saint-Jean, qu'il marcha droit sur Montréal, et fit occuper Sorel et les Trois-Rivières. Ne croyant pas possible de défendre Montréal, le général Carleton avait abandonné cette ville pour aller s'enfermer à Québec.

9. Quand le gouverneur arriva à Québec, il trouva la population divisée en deux camps. La cause anglaise au Canada était en ce moment dans un état presque désespéré. Si les Canadiens eussent fait cause commune avec les insurgés, c'en était fait de la puissance anglaise au Canada, et, probablement dans toute l'Amérique du Nord.

10. Pendant que le gouverneur fuyait, Montréal avait ouvert ses portes à Montgomery. De cette ville, le général américain marcha sur Québec. Aux premiers jours de décembre, il parut devant les murs de cette place, à la tête de 1000 à 1200 cents hommes, après avoir été rejoint par le général Arnold, venu par la vallée de la rivière Kénébec et celle de la Chaudière.

11. Dans la nuit du 30 ou 31 décembre, les Américains tentèrent d'emporter la ville d'assaut ; mais ils furent si vigoureusement reçus, qu'ils durent se retirer, après avoir perdu leur chef, le général Montgomery, qui fut tué avec plusieurs des principaux officiers.

12. Après la mort de Montgomery, le commandement de l'armée américaine fut dévolu au général Arnold, qui s'éloigna un peu de Québec en attendant des secours qu'il demanda au Congrès. Ayant reçu quelques renforts commandés par le général Thomas, les Américains reprirent le siège de la ville en mars 1776, mais leurs batteries n'y causèrent aucun dommage.

13. A la nouvelle de l'approche de quelques vaisseaux anglais, le général Thomas s'empressa de lever le siège de Québec. Surpris au milieu de ce mouvement, par une sortie que fit le gouverneur, il précipita sa retraite, et fut obligé de laisser en arrière son artillerie, ses bagages, ses munitions et une partie de ses malades.

Les Américains perdirent, au siège de Québec, cent hommes tués ou blessés, y compris six officiers, sans compter 426 prisonniers de guerre.

14. Voulant soumettre les colonies insurgées, l'Angleterre envoya un corps de 8000 vétérans, sous le commandement du général Burgoyne, qui arriva à Québec au mois de mai 1776. Le plan de ce général était d'opérer par le Canada une jonction

les griefs des colons ?—5. Comment fut reçue, dans le pays, l'adresse du Congrès américain ?—6. N'ayant pu gagner les Canadiens, quel parti prit le Congrès américain ?

7. Que fit le Congrès après les premiers succès de ses troupes ?—8. Que fit le général Montgomery, après la prise du fort Saint-Jean ?—9. Dans quel état le gouverneur trouva-t-il Québec, lorsqu'il y arriva ?—10. Qu'avait fait Montréal pendant que le gouverneur fuyait ? Ou celui-ci marcha-t-il ?—11. Que tentèrent les Américains, dans la nuit du 30 au 31 décembre ?—12. A qui fut dévolu le commandement de l'armée américaine, après la mort de Montgomery ? Que firent les Américains, ayant reçu quelques renforts commandés par le général Thomas ?

13. Quel parti prit le général Thomas, à la nouvelle de l'approche des vaisseaux anglais ?—14. Que fit l'Angleterre voulant soumettre

12. Quel objet surtout occupait alors la population canadienne ?—13. Par qui le général Murray fut-il remplacé dans le gouvernement du Canada ? Que fit-il à son arrivée à Londres ?—14. Quelle politique suivit l'Angleterre à l'égard des Canadiens, peu après l'arrivée de Carleton ?—15. Quel fut la cause de ce changement ?

1. Quelle mesure le parlement anglais prit-il, en 1774, à la nouvelle du mouvement insurrectionnel de ses colonies ?—2. Que firent les protestants du Canada après la publication de cet Acte ? Plut-il davantage aux autres colonies anglaises de l'Amérique ?

3. Quel effet produisit cet acte sur les Canadiens ?—4. Que faisait le général Carleton, pendant que le Congrès de Philadelphie exposait

avec Sir William Howe, à New-York, afin de séparer les colonies du sud d'avec celles de l'est.

15. Comme le général américain Thompson marchait sur les Trois-Rivières pour s'en rendre maître, il fut rencontré, le 8 juin, par le brigadier Fraser; après un combat meurtrier, le général Thompson fut fait prisonnier avec le colonel Irwin et 200 des siens. Le reste prit la fuite.

16. Le général Burgoyne s'avança jusqu'à Sorel, et continua de poursuivre les Américains. Ces derniers se voyant pressés, se replièrent successivement sur Saint-Frédéric et Carillon, après avoir brûlé les forts Chambly et Saint-Jean.

17. Le 13 octobre, une flottille anglaise, sur le lac Champlain, commandée par le capitaine Pringle, attaqua la flottille américaine sous les batteries de Saint-Frédéric. Quatre des bâtiments américains s'échappèrent, un cinquième amena pavillon, et le général Arnold, après avoir fait échouer les onze qui restaient, y met le feu, fit sauter le fort, et se retira à Carillon.

18. Au printemps de 1777, le général Burgoyne envahit la Nouvelle-York, à la tête de 9000 hommes; mais, après quelques succès sur le lac Champlain, il fut battu à Bennington et dans le voisinage d'Albany. Après ces deux revers, il se fit forcer de retraiter jusque sur les hauteurs de Saratoga, où il fut bientôt complètement cerné par des forces supérieures, et obligé de poser les armes, le 16 octobre, avec les 5800 hommes qui lui restaient. Ainsi finit l'expédition du général Burgoyne, et sur laquelle l'Angleterre avait fondé les plus belles espérances.

19. Pendant ce temps-là, le gouverneur Carleton convoquait de nouveau le Conseil législatif, qui n'avait pu se réunir l'année précédente. Les plus importantes mesures adoptées alors par cette Chambre avaient rapport à l'administration judiciaire et à la milice. Mais les ordonnances sur cette dernière renfermaient des dispositions tyranniques, qui excitèrent un grand mécontentement parmi le peuple, et firent mal augurer de l'avenir.

20. Blessé de la préférence donnée au général Burgoyne, le général Carleton avait demandé son rappel, et le général Haldimand, suisse de naissance, vint le remplacer dans le gouvernement du Canada, en juillet 1778.

21. Haldimand gouverna par le despotisme et la terreur. Sous lui, les corvées redoublèrent et devinrent un fléau pour les campagnes. Attribuant à l'esprit de révolte les plaintes qui s'élevaient de toutes parts, il n'en sévissait qu'avec plus de rigueur, faisant emprisonner les citoyens par centaines, sans distinguer l'innocent d'avec le coupable. Il devint en peu de temps odieux à tout le pays.

22. Aidé de la France, qui s'était déclarée en sa faveur, le Congrès américain tenait tête avec succès aux armées anglaises.

23. Aidé de la France, qui s'était déclarée en sa faveur, le Congrès américain tenait tête avec succès aux armées anglaises.

23. Les succès de la campagne de 1778 furent partagés; mais ceux de l'année suivante furent, en somme, favorables aux Américains.

Vers ce même temps, l'Irlande devenait menaçante. L'Espagne, entraînée par la France, se déclarait pour les Américains. Ceux-ci venaient de recevoir un secours de 6000 soldats français commandés par le comte de Rochambeau.

24. En 1781, les armées anglaises dans les colonies insurgées, furent successivement battues à Cowpens, Guildford et Eutaw-springs. Après cette dernière bataille, lord Cornwallis, ayant réuni toute ses forces, se fortifia dans Yorktown; mais il fut bientôt assiégé par l'armée de Washington et un corps français sous les ordres du marquis de Lafayette; il fut obligé, le 19 octobre de mettre bas les armes. Cette dernière victoire assura définitivement l'indépendance des Etats-Unis.

25. Pendant que le Canada gémissait sous le despotisme du gouverneur et de son conseil, l'Angleterre le dépeupillait à

l'extérieur par le traité du 3 septembre 1783, en cédant aux Américains tout ce qui en avait été impolitiquement détaché après la conquête. Par ce traité, l'Angleterre reconnut l'indépendance des Etats-Unis.

26. En 1784, la population de la province de Québec était d'environ 113,012 âmes.

27. Après le rappel du général Haldimand, en 1785, le poste de gouverneur fut confié au lieutenant-gouverneur Hamilton, qui fut lui-même remplacé, l'année suivante, par le colonel Hope.

Ce fut pendant l'administration de Hamilton que fut introduit dans le pays l'acte de l'*Habeas-Corpus* (1).

28. Au colonel Hope succéda le général Carleton, en qualité de gouverneur-général des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Il vint d'être élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester. Il arriva à Québec le 21 octobre 1786.

29. Un mouvement s'opérait alors chez la population franco-canadienne; celle-ci sollicitait avec instance, du Parlement impérial, la réforme de ses institutions politiques. Lord Dorchester chargea le Conseil législatif de s'enquérir de l'administration judiciaire, de la milice, du commerce, de la police et de l'éducation.

30. En 1791, le Parlement impérial prit en considération les requêtes des partisans du gouvernement représentatif. L'acte impérial qui institua ce gouvernement, séparait le pays en deux provinces: l'une, nommée Haut-Canada; l'autre Bas-Canada. Cette loi établissait une chambre élective dans chaque province. Le Conseil législatif, pour le Bas-Canada, était composé de 15 membres, nommés par la couronne; et l'Assemblée législative, de 50, élus par le peuple.

Depuis 1760, le Canada se trouvait à son quatrième gouvernement, savoir: loi martiale, de 1760 à 1764; gouvernement militaire, de 1764 à 1774; gouvernement civil et absolu, de 1774 à 1791; et, enfin, gouvernement représentatif, à partir de cette époque.

31. La population du Canada, en 1791, était d'environ 135,000 âmes; et, sur ce chiffre, la population anglo-canadienne n'entraînait que pour 15000 à peu près, dont 10000 pour le Haut-Canada.

DEUXIÈME ÉPOQUE
DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL A L'UNION DES PROVINCES (1791-1840)

CHAPITRE PREMIER.
De l'Acte constitutionnel, à l'administration de Sir George Prévost, (1791-1811).

SOMMAIRE.

1. Inauguration de la constitution de 1791.—2. Débats parlementaires.—3. Question de l'Éducation.—4. 5. Chambre du Haut-Canada.—7. 8. Retour de lord Dorchester; nouveau Conseil exécutif.—9. 10. Le gouverneur Prescott.—11. Premiers champions de la liberté de la presse.—12. Arrivée du gouverneur Craig.—13. Responsabilité du ministère.—14. 16. Persécution politique.—Fermé de Mgr. Plessis.

1. La nouvelle Constitution fut mise en vigueur le 26 décembre 1791. Les élections, pour le Bas-Canada, se firent en juin 1792. Sur cinquante membres, les Canadiens élurent seize Anglais, afin de montrer, par cet acte de confiance, leur vif désir de voir régner la concorde.

2. Toute la reconnaissance des Anglais pour cet acte de générosité, fut de proposer, à l'ouverture des Chambres, le 17 décembre 1792, la nomination d'un président anglais, et l'abolition de la langue française. Ces deux propositions furent rejetées, et M. Panet fut élu président. Alors il fut décidé, contre le vote de tous les Anglais, que les procès de la Chambre seraient écrits et publiés dans les deux langues. Pendant une partie de la session, les Chambres s'occupèrent de l'importante question de l'Éducation.

(1) En vertu de cette loi, un prisonnier a le droit, en certains cas, de se faire élargir moyennant caution.

26. Quelle était la population de la province, en 1784?—27. A qui fut confiée l'administration, après le rappel du général Haldimand?—28. Qui succéda au colonel Hope?—29. Quel mouvement s'opérait chez la population canadienne? Que fit lord Dorchester?—30. Quand le Parlement impérial prit-il en considération les requêtes des partisans du gouvernement représentatif?

31. Quelle était la population du Canada, en 1791?
1. Quand la nouvelle constitution fut-elle mise en vigueur? Quand les élections se firent-elles dans le Canada?
2. Quelle reconnaissance les Anglais montrèrent-ils aux Canadiens, pour cet acte de générosité? Que décida la Chambre? De quelle im-

3. Les Chambres du Haut-Canada s'assemblèrent à Niagara, le 17 septembre 1792, et furent ouvertes par le lieutenant-gouverneur Simcoe. Le Conseil législatif était composé de sept membres, et l'Assemblée législative de seize. Dans sa première session, l'Assemblée législative adopta l'introduction de la loi anglaise, pour règle de décision dans toutes les matières de controverse relatives à la propriété et au droit civil, et aussi l'introduction des jugements par jury.

4. Dans sa session de 1793, l'Assemblée législative du Haut-Canada adopta l'abolition de l'esclavage.

5. En 1796, le siège du gouvernement du Haut-Canada fut transféré de Niagara à Toronto, par le gouverneur Simcoe.

6. L'Assemblée législative du Haut-Canada, dans ses sessions de 1792 et 1795, imposa des droits sur des boissons et les épiceries, afin d'élever le revenu public au niveau de la dépense. Le revenu de la province n'était alors que de sept à huit mille livres sterling; tandis que la dépense s'élevait à 275000.

7. En 1793, lord Dorchester arrivait au Canada, pour la troisième fois, en qualité de gouverneur-général. Il était muni d'amples instructions qui autorisaient le gouverneur à nommer un nouveau Conseil exécutif composé de neuf membres, dont deux Canadiens, et qui permettaient aux séminaires et aux communautés religieuses de se perpétuer, suivant les règles de leur institution.

8. Les principaux travaux de la session de 1795, furent : 10. le règlement des rentes et autres charges seigneuriales ; 20. la légalisation du numéraire qui avait cours dans le pays ; et 30. la conversion de la monnaie sterling en cours du pays.

9. Lord Dorchester eut pour successeur, dans l'été de 1796, le général Prescott. Ce dernier ouvrit le second Parlement provincial le 24 janvier 1797. M. Panet y fut de nouveau élu président.

Pendant le gouvernement du général Prescott, un traité d'amitié, de commerce et de navigation, fut passé entre l'Angleterre et les Etats Unis, concernant la province du Canada.

A l'occasion de la réélection de M. Panet, comme président de la Chambre d'Assemblée, on remarqua que des déflections s'étaient produites dans les rangs des Canadiens. MM. de Bonne et de Lanaudière, par exemple, animés de sentiments peu honorables, votèrent en cette circonstance avec le parti anglais. Il n'est que juste de reconnaître, cependant, que le peuple s'était efforcé, aux élections précédentes, de rejeter les membres qui avaient voulu proscrire la langue française.

10. Le général Prescott fut remplacé, en juillet 1799, par Robert-Shore Milnes, en qualité de lieutenant-gouverneur. Ce fut pendant l'administration de celui-ci que la couronne, malgré la réclamation de la Chambre, s'empara définitivement, en 1800, des biens des Jésuites. A Robert-Shore Milnes, succéda l'honorable Thomas Dunn, président du Conseil exécutif.

11. En 1805, paraissait le *Mercury*. Cette feuille soutenait qu'il était temps que le Canada fût Anglais. L'année suivante, les Canadiens fondaient à Québec, un nouveau journal, le *Canadien*, pour défendre leur langue et leurs institutions. L'apparition de cette dernière feuille marqua l'ère de la liberté de la presse au Canada.

Dans le district de Montréal, on s'opposait à certaines clauses de la loi des chemins; les corvées étaient devenues fort onéreuses, et le peuple ne portait tout naturellement qu'une médiocre affection au gouverneur et à ses créatures. Toutefois, en dépit de l'appel fait aux Canadiens par M. Adet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, pour les engager à embrasser la cause républicaine, ce mécontentement ne dégénéra point en hostilité ouverte, et rien n'autorisait le gouverneur à prendre des mesures de répression dont il crut devoir faire usage pour effrayer le peuple.

portante question la Chambre s'occupait-elle ?—3. Où les Chambres du Haut-Canada s'assemblèrent-elles ? Comment étaient-elles composées ?—4. Qu'adopta l'Assemblée législative du Haut-Canada, en 1793 ?—5. Quand le siège du gouvernement du Haut-Canada fut-il transféré de Niagara à Toronto ?—6. Que fit l'Assemblée législative du Bas-Canada dans ses sessions de 1793 et 1795 ? Quel était le revenu de la province ?—7. Qui est-ce qui arrivait au Canada, en 1793, en qualité de gouverneur-général ?

8. Quels furent les principaux travaux de la session de 1795 ?—9. Par qui fut remplacé lord Dorchester ? Quand et pourquoi fut ouvert le second Parlement provincial ? Quel principal événement eut lieu pendant le gouvernement du général Prescott ? Que remarqua-t-on avec peine à l'occasion de la réélection du président ?

11. Quels journaux parurent pour la première fois à Québec, en 1806 et 1805 ? Comment fonctionnait la loi des chemins, à Montréal ?

Attiré à Québec par un charpentier de navire du nom de Black, un enthousiaste américain, nommé McLane fut accusé d'avoir complotté la perte du Canada, et, pour ce crime imaginaire, on le condamna à mort. Il fut exécuté avec un grand appareil militaire, dans un endroit élevé de la ville, et par cela même visible de loin, afin sans doute de jeter une profonde terreur au sein du peuple.

12. Le 21 octobre 1807, arrivait à Québec, en qualité de gouverneur-général, Sir James Craig, militaire de quelque réputation, mais administrateur despotique, rempli de préjugés contre les Canadiens et leur religion.

13. L'année suivante, la Chambre ayant voté, à la majorité de 22 contre 2, un acte par lequel les juges étaient exclus des rangs de la représentation, le Conseil rejeta la mesure. Peu de temps après, les principaux membres du Parlement étaient retranchés de la liste des officiers de milice. A la session suivante, le Parlement fut dissous par le gouverneur, pour avoir osé insister sur la nécessité d'un ministère responsable, et sur la liberté de discussion dans les Chambres.

14. Le nouveau Parlement se réunit à la fin de janvier 1810. Dès l'ouverture de la session, il protesta énergiquement contre le langage insultant dont s'était servi Sir James Craig en projoquant le dernier Parlement. A un amendement, par le Conseil, du bill des juges, il déclara, à la majorité des trois quarts, le siège du juge de Bonne vacant au Parlement.

15. Le gouverneur qui, jusque-là, avait eu peine à se contenir, cassa le nouveau Parlement, fit saisir les presses et arrêter le propriétaire du *Canadien*, sous accusation de haute trahison. Quelques jours après, le Conseil, composé du juge Sewell, de l'évêque protestant et des MM. Dunn, Baby, Williams, Irvine et Young, ordonna l'arrestation des MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, Papineau, Laforce et de plusieurs autres citoyens notables.

16. Malgré ces violences, les mêmes députés furent réélus. En rendant compte de ces troubles au ministère, Craig lui proposa comme moyens plus efficaces d'angliciser et de protestantiser le pays, savoir : 10 de changer ou de suspendre la Constitution ; 20 de rendre ensuite le gouvernement indépendant du peuple, en employant les biens des Sulpiciens et des Jésuites à payer les dépenses publiques ; 30 enfin, de réserver au roi la nomination des curés dans toutes les paroisses.

17. Lorsque le gouvernement voulut empiéter sur les droits de l'Eglise, Mgr. Plessis, évêque de Québec, montra une telle fermeté, que le gouverneur jugea prudent de ne rien entreprendre contre l'administration religieuse du pays. Mais ce qui fit surtout modifier la politique du gouvernement colonial, ce fut l'attitude menaçante des Etats-Unis.

18. Les citoyens que le gouverneur avait fait emprisonner furent alors remis en liberté sans subir de procès. La loi des juges fut adoptée et reçut la sanction royale. Enfin, Craig partit pour l'Europe, le 11 juin 1811, laissant l'administration du gouvernement colonial à l'honorable Thomas Dunn, ancien président du conseil.

—12. Quel nouveau gouverneur-général arrivait à Québec, le 21 octobre 1807 ? Quel fut le sort de McLane ?—13. Que se passa-t-il en 1808 ?

14. Quand le nouveau Parlement se réunit-il ? Quels furent ses procédés ? Comment le Parlement répondit-il à l'amendement, par le Conseil, du bill des juges ?—15. Que fit le gouverneur qui, jusque-là avait eu peine à se contenir ?—16. Quel fut le résultat des élections, après ces violences ? Quels moyens Craig proposait-il pour angliciser et protestantiser le pays ?

17. Quelle fut la conduite de Mgr. Plessis, quand le gouvernement voulut empiéter sur les droits de l'Eglise ? Qu'est-ce qui fit surtout modifier la pratique du gouvernement colonial ?—18. Que fit-on des citoyens qui avaient été emprisonnés ? Que devint la loi des juges ? En quelle année Craig fut-il rappelé ?

M O R A L E .

Les grands prix de vertu.

A l'Académie, la journée du 13 août a été consacrée à la littérature et à la vertu. M. Patin, le disserta secret et perpétuel de l'Académie française, a lu dans la séance publique annuelle de l'illustre compagnie, son rapport

traditionnel sur les concours de 1874. Puis M. Cuvillier-Fleury, en sa qualité de directeur, a entretenu l'assemblée des actes de dévouement auxquels l'Académie a décerné ses couronnes.

Les faits racontés par M. Cuvillier-Fleury dans son rapport sont nombreux ; mais quoique l'Académie soit fort attentive à recueillir les traits de vertu qu'on lui signale, il lui en échappe beaucoup, et d'ailleurs la dotation générale de M. de Montyon est bien loin de suffire à récompenser tous ceux qui mériteraient un prix. Le rapporteur, en exposant des actes si honorables pour les classes pauvres où l'Académie doit, conformément aux intentions de M. de Montyon, chercher ses lauréats, a fait ressortir le mérite supérieur du pauvre dans l'accomplissement des bonnes actions. Il a loué dignement ces héros de l'indigence qui trouvent dans leur pauvreté même une source de dévouement.

Ce sont des héros en effet, et une nation ne peut pas plus se passer de leur obscur héroïsme qu'elle ne peut se passer de l'héroïsme du soldat ou de celui du magistrat. A tous les degrés de la société, il faut, pour que la société subsiste et prospère, qu'il se trouve des volontés tournées au bien, de ces vertus qui vivifient le monde. Quand elles se produisent là où tant de circonstances semblent devoir les empêcher de croître, elles sont plus touchantes et méritent qu'on les propose en exemple, comme l'a fait éloquentement M. Cuvillier-Fleury, "aux grands et aux petits, aux humbles et aux puissants, aux puissants surtout."

Les prix Montyon, pour actes de vertu, ont été ainsi répartis :

Trois prix de deux mille francs chacun :

Aux époux Besnard, à Rennes ; à Emile Prudhomme, à Nantes ; l'abbé Massonneau, curé de Longue.

Quatre médailles de mille francs chacune :

A Jean-Baptiste Martin, à Fréjus ; à la dame veuve Joséphine Maréchal, à Viroflay ; aux époux Albertini, rue Niepce, 1, à Paris ; à Adolphe Liesse, à Saméon.

Dix-sept médailles de cinq cents francs à dix sept personnes de divers départements.

Le prix Saurian, pour acte de vertu d'une valeur de mille francs, a été attribué à Mlle Bournac, à Metz.

Six médailles de 300 fr. chacune ont été instituées par feu Mme Lasne, pour être données par l'Académie française : "de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale."

L'Académie pouvant disposer cette année de dix médailles, elles sont attribuées :

A Eiza Clichy, à Janville ; à Emélie Hébert, à Saint-Cloud ; aux époux Marcel, à Villegusien ; à Florence Rauzier, à Fiorac ; à Catherine Lescarboursa, à Labastide-Villefranche ; à Ferdinand Jacquin, rue Meslay, 40, Paris ; à Henri-Charles-Emile Bisillat-Maret, rue du Maine, 3, Paris ; à Jean-Pierre Pépin, à Estables, à Joséphine Cicéron, à Toulon ; à Rose Chérin, à Briollay.

Nous empruntons au récit des actes qui ont motivé les choix de l'Académie quelques notices ; ici nous n'avons que l'embaras du choix :

Marie-Joseph Besnard est le chef d'un modeste atelier de serrurerie, dont le produit suffisait à peine aux besoins de son ménage. Ces humbles ressources, il a voulu les partager avec de plus pauvres que lui. "Trésor de charité, disait le roi Stanislas, seul trésor qui s'augmente par le partage." Le gain de la semaine, Besnard le distribue tous les dimanches aux malades, aux orphelins, aux infirmes, aux prisonniers, à tous ceux qui souffrent, tantôt les uns, tantôt les autres. Si femme est associée depuis trente ans à cette œuvre de bienfaisance, patiente, assidue, vigilante, sans trace d'égoïsme, sans recherches d'émotion, toujours prête pour le bien avec le calme des bonnes consciences et le sourire du sacrifice.

Un jour, Mme Besnard sortait pour la première fois de chez elle, après une longue maladie. Elle rencontre, à quelques pas de sa demeure, quatre enfants à peu près abandonnés par leurs parents,

le corps couvert d'une lèpre hideuse, et dans un état de saleté accumulée tellement dégoûtant que l'aumône elle-même s'éloignait d'eux avec une sorte d'horreur. Mme Besnard les attira chez elle, les adopta, se livra à une série de soins aussi rebutants que nécessaires-bravant la contagion qu'elle avait ainsi logée sous son toit. L'œuvre du salut dura plusieurs semaines. Pendant ce temps-là, et pour suffire à l'établissement de sa famille agrippée, Besnard élargissait sa maison. Où trouvait-il de l'argent pour une telle œuvre ? Demandez à Dieu. Il se faisait pauvre, se privait de tout. "Que je suis heureuse, écrit une femme du pays, sauvée elle-même et par les mêmes mains d'une situation désastreuse, que je suis heureuse que ma misère ait pu servir de témoignage, devant les autorités de notre ville, aux bienfaits cachés de Mme Besnard ! Quelle douceur dans son accueil ! quelle obéissance dans sa provoyance ! Combien de fois ne m'a-t-elle pas donné le premier morceau de sa table !..."

Un autre jour, Mme Besnard s'arrêta dans la rue. Elle avait vu passer une pauvre fille, errante, à peine vêtue. Elle lui couvre les épaules avec son camail et prend soin de la faire conduire au Refuge de Saint-Cyr, où sa jeunesse et son honneur seront en sûreté. Combien de jeunes indigentes n'a-t-elle pas ainsi sauvées du dernier malheur ? Dans cette sainte tâche du rachat des âmes, menacées ou possédées par une corruption précoce, son zèle ne s'arrêtait devant aucun dégoût, aucun opprobre. Bossuet nous parle quelque part de la passion du grand apôtre saint Paul pour ce qu'il appelle "les glorieuses bassesses du christianisme." La charité chrétienne a aussi les siennes. Elle arrive, sous les traits de Mme Besnard, jusqu'au seuil de ces infimes repaires que le plus grossier libertinage a seul l'audace de franchir. Elle passe outre.

Elle monte les degrés sordides. Elle entre dans ces réduits où les débitantes d'amour vénaal attirent ou attendent leurs victimes... Elle les aborde, elle les interroge, elle les rend attentives à ses paroles ; parfois elle les attendrit. Il résulte des rapports qui ont été faits par les autorités de la ville de Rennes que Mme Besnard a sauvé ainsi plus de cent de ces malheureuses, parmi les plus jeunes. "Qu'on me procure, nous écrit l'abbé Verdy, aumônier du couvent de la Visitation, vingt femmes comme Mme Besnard, et je me charge de transformer la classe ouvrière de Rennes !..."

Mais voici que la guerre éclate. La vaillante femme apprend que le camp de Conlie regorge de malades et de mourants. Elle y court. Elle se voue au service des ambulances. Son âge semblait lui interdire une telle épreuve, et ses forces en apparence n'y pouvaient suffire.

Mais dans un faible corps s'allume un grand courage,

a dit le poète ; et le courage l'a soutenue jusqu'au bout. Son mari, resté à Rennes, soignait les soldats atteints de la petite vérole noire, ensevelissant les cadavres, toujours debout, comme en faction, à toute heure de la nuit, au premier cri d'un agonisant, au premier appel de la mort.

Je suis bien forcé d'abrégé tous ces témoignages qui ont si grandement édifié l'Académie française sur les mérites des époux Besnard. Il est un mot qui se reproduit sans cesse dans les pièces que j'avais sous les yeux : "Ils s'oublient eux-mêmes !" C'est le secret de cette pauvreté, tournée en richesse. Oui, messieurs, l'oubli de soi-même, la calme insouciance du lendemain, la foi dans la Providence que cela regarde (c'est le mot sublime de ces insouciantes de la charité) ; accepter de Dieu toute œuvre de périlleuse assistance comme une bonne aubaine qu'il nous envoie, sans songer aux risques, sans faire le compte de ses ressources ; aller de l'avant dans le bien, le cœur haut, *suraum corda*, l'allure modeste ; — il y a là, non pas seulement un exemple édifiant, mais un spectacle, et je ne sais quel attrait esthétique où se complaisait, sans doute, quand il nous faisait les légataires de sa charité, l'heureuse provoyance de M. de Montyon.

L'Académie accorde aux deux époux Besnard le premier prix Montyon, qui est deux mille francs.

Un prix de pareille somme est accordé à Mlle Emilie Prudhomme, sur la foi d'une lettre touchante, couverte de signatures des plus honorables députés, conseillers et magistrats, membres du clergé de la ville de Nantes. Emilie Prudhomme a cinquante-huit ans. Sa vie se résume dans une œuvre unique, mais cette œuvre dure depuis près d'un demi-siècle. Toute jeune encore et orpheline, Mlle Prudhomme est adoptée par un honnête ouvrier, sans fortune comme elle, et qui bientôt après se trouve frappé par un affreux malheur. Un cancer avait atteint son visage et le dévorait. Pour arrêter le progrès du mal, pour soutenir non-seulement le courage du patient, mais celui de sa femme, Emilie était seule. Elle n'a jamais reculé d'un pas, d'une heure, soit devant l'horrible dégoût du traitement qu'il fallait appliquer au malade, soit devant le péril de la contagion. Un jour elle était atteinte à son tour. Après quelques semaines

d'une cure énergique et hâtive, elle revient à son poste où elle est encore, "portant sur son visage, dit l'auteur de la lettre que nous avons citée, une cicatrice aussi glorieuse que celle du champ de bataille." N'ajoutons rien. Demandons-nous seulement comment Emilie Prud'homme suffisait aux charges de son obscure et inépuisable bienfaisance.

Elle gagnait, comme dévideuse dans une filature de coton, savez-vous combien, messieurs ? un franc vingt centimes par jour. Un de ses parents, voulant l'arracher plus tard aux angoisses d'une pareille épreuve, lui offre chez lui un asile contre la misère. Elle refuse. Le vieil ouvrier qui l'a autrefois recueillie a plus que jamais besoin d'elle. Elle lui restera. La mort seule aura raison de sa reconnaissance obstinée.

Le troisième de nos principaux lauréats, M. le curé Massonneu, est un riche, celui-là ; un de ces riches qui n'ont rien que leur dévouement au service de Dieu, des infirmes et des pauvres, — mais qui manquent de toutes mains ; — mendiants sublimes et infatigables.

Établi depuis 1851 dans la cure de Longué, un des chefs-lieux de canton du département de Maine-et-Loire, l'abbé Massonneu a fait de l'aumône, noblement attirée entre ses mains et habilement dispensée, une puissance créatrice de premier ordre. Avec elle il a bâti une église, un presbytère, une école pour deux cents enfants, un cercle catholique pour les nombreux jeunes gens qui ne lui préfèrent pas le cabaret ; puis un hôpital pour les malades et une maison de refuge pour les vieillards infirmes ; — le tout en moins de vingt ans, — avec une suite dans l'effort, une constance dans le désintéressement personnel, un entraînement dans la direction des grands travaux et un bonheur dans l'exécution qui le désignaient visiblement aux suffrages de l'Académie française.

Et, en effet, l'abbé Massonneu n'est-il pas un pauvre à sa manière ? n'a-t-il quelque chose à lui ? ne s'est-il pas imposé, durant toute sa vie, pour payer le luxe de sa prodigieuse bienfaisance, des sacrifices qui ont mis à sec l'épargne destinée à l'entretien de sa modeste existence ? Un jour, l'idée lui vient de mettre des vitraux de prix à l'église qu'il avait dispendieusement construite. A ce moment il n'avait rien. Je me trompe ; il avait, quelques mois auparavant, reçu la croix d'honneur pour s'être mis en grand péril, pendant une terrible inondation de la Loire, en sauvant quelques-uns de ses paroissiens. Nommé chevalier, il fit un chaleureux appel à ses frères de la Légion. Les vitraux arrivèrent. Ils sont magnifiques. L'église de Longué a été consacrée sous le vocable de Notre-Dame de la Légion d'honneur.

Tout cela nous éloigne-t-il beaucoup des intentions exprimées par M. de Montyon, qui n'a voulu récompenser que des pauvres ? C'est qui nous en rapproche, je l'ai dit, c'est la pauvreté du prêtre, volontaire ou non. C'est n'est pas d'ailleurs le premier emploi de ce genre que l'Académie ait fait des générosités du bienfaiteur. Les rapports sur nos prix de vertu sont remplis de ces attributions intelligentes. Presque chaque année à la sienne.

Et puis, savez-vous la conclusion ? Ces prêtres généreux ne soulagent pas seulement les infirmes ; ils fondent des villes. Voici ce que nous écrivaient les autorités de Longué et plus de deux cents notables du pays : "Avant l'arrivée de M. Massonneu, Longué n'était qu'un amas de vieilles maisons qui présentaient l'aspect le plus triste. Aujourd'hui, tout est changé... Sa charité a fait des merveilles... On cite des dieux et des héros de l'antique mythologie qui bâtitèrent des villes en quelques heures, au son de la lyre. A la charité chrétienne il faut plus de temps. Elle met l'histoire et le paganisme n'avait pu mettre que le roman.

Le compte de M. de Montyon est de 18,500 francs dans nos distributions d'aujourd'hui. Nous sommes loin de l'avoir épuisé. Après nos trois grands prix, l'Académie accorde quatre médailles de première classe, de 1,000 francs chacune, dont je pourrais confondre les titres et résumer l'histoire en un mot : la passion persévérante et industrielle au service de la charité. Martin (Jean Baptiste) nous est présenté par l'évêque de Fréjus, et tous les notables de cette ville, comme un de ces serviteurs assidus de la pauvreté. C'est un prédestiné dans l'œuvre qu'il a entreprise. Il s'y livre d'instinct, et comme incapable de faire autre chose. Il a servi pourtant, et avec honneur, dans la marine. Embarqué à bord de la *Didon*, pendant la campagne de Portugal, en 1831, et chargé durant le combat du Tage de relever les morts et les blessés, il revint au pays quelques jours plus tard, portant lui-même la cicatrice honorable d'une blessure grave qu'il avait reçue.

Sa vie était finie, ou plutôt elle commençait. Il se vout, ayant tant souffert, au soulagement de l'humanité souffrante, faisant profession d'infirmier volontaire et toujours prêt, employant à cette œuvre, sans en rien garder pour lui, le mince pécule qu'il avait laborieusement amassé. Martin est un caractère. Comment suffit-il à tout le bien qu'il fait chaque jour ? Il prend sur sa pauvreté pour ainsi dire. Lui demandez-vous quelques détails de sa biographie

particulière pour les joindre aux pièces destinées à l'Académie, il y résiste, et c'est en faisant violence à sa modestie qu'on a pu surprendre quelques dates qui ont permis, nous disent les autorités de Fréjus, de rédiger un mémoire en sa faveur.

Albertini (Étienne), natif du canton de Calacuccia (Corse), marchand des logis dans l'ancienne garde de Paris, a concentré dans une seule action, mais cette action est hors ligne, toutes les facultés d'énergique bienfaisance dont il est si richement doué. Depuis 1863, sa vie est un sacrifice continu. Un de ses anciens camarades, M. Cremona, officier de gendarmerie, se mourait à Sôgré. Albertini, alors au service, obtint une permission de huit jours, va fermer les yeux à son ami, veille à ses funérailles dont il fait les frais ; puis il entreprend d'arracher à la misère la famille de cet infortuné, une femme et quatre enfants.

La tâche était rude. Il les ramène tous à Paris et prend tout aussitôt à sa charge le plus jeune de ces enfants, dont il surveille l'éducation, de concert avec sa propre femme que nous mettrons de moitié dans la récompense. Le garçon grandit ; l'enfant comme enfant de troupe au 26^e bataillon de chasseurs à pied. Un autre fils de Mme Cremona doit également à Albertini son entrée dans l'armée active. La veuve obtient une pension, non sans peine. C'est ainsi que, grâce à l'intervention d'un brave soldat, et avec ses modiques ressources, toute une famille se trouve aujourd'hui relevée d'un malheur qui semblait sans remède. Vrai triomphe de la confraternité militaire, qui sante un dégré pour ainsi dire, et du subalterne arrive au supérieur en comblant la distance par le dévouement.

La veuve Maréchal, mère de deux enfants, domestique au service des époux Chéron, à Viroflay, accompli auprès de ses maîtres, atteinte par l'indigence, un de ces miracles de la multiplication des épargnes du pauvre qui se reproduisent si souvent sous nos yeux, sur ce livre d'or de la charité privée. La marquise de Lambert disait, il y a un siècle : "Il faut traiter nos domestiques comme des amis tombés dans le malheur." C'est quelquefois le tour des maîtres d'être ainsi traités, heureux quand ils ont été justes et bienveillants envers leurs serviteurs, sur lesquels ils s'assurent ainsi comme une douce créance, payable à l'échéance de l'adversité. M. Chéron était banquier à Mortagne, puis à Paris. La veuve Maréchal, sa servante, avait placé sur lui toutes ses épargnes. C'est dire qu'elle perdit tout quand vint la liquidation. Elle devint pauvre et resta fidèle, travaillant pour le compte de ses maîtres, après avoir été ruinée par eux. L'épreuve a duré vingt ans.

Le tisserand Adolphe Liesse, de Saméon (Nord), qui obtient la quatrième de nos grandes médailles, achète un jour aux époux Godomé, tombés tous deux en paralysie, une pauvre mesure qui était leur unique ressource. Il s'y installe. Les vendeurs s'étaient réservé une chambre ; mais ils ne pouvaient ni travailler, ni cultiver leur jardin, ni suffire aux besoins de leur ménage. Adolphe Liesse se charge de tout. Mais la femme meurt. Liesse est tout seul ; et il lui faut pourvoir aux soins de cette maladie implacable qui retient au lit, impuissants et immobiles, les deux infortunés. Liesse continue la tâche commencée, au prix de quelles épreuves, de quelles fatigues, de quels dégoûts ; il est impossible à la parole de l'exprimer en public. Mais les dégoûts, le pauvre artisan ne les ressent pas ; les fatigues, il est toujours prêt ; les épreuves, c'est Dieu qui les envoie. Les deux paralytiques perdent l'usage de la parole. Quand ils ont besoin d'assistance, ils frappent sur la muraille, avec un bâton, du seul de leurs quatre bras qui leur est resté..... Des années se passent ; puis la mort termine cette longue agonie. Liesse avait conservé jusqu'au bout sa bonne humeur. Pourtant une fois délivré : "Il en semble, dit-il, que je suis maintenant en Paradis." Et, au fait, il l'avait bien mérité. — *Courrier des Etats-Unis.*

ETHNOGRAPHIE.

Une réception à Péking.

Un des plus étonnants spectacles que nous offre ce siècle déjà si fécond en merveilles de tout genre est sans contredit la transformation presque soudaine des pays que baignent les flots de l'immense océan Pacifique.

Cette mer, déserte jusqu'alors, ou parcourue seulement par quelques hardis explorateurs, est devenue tout à coup le théâtre d'une activité presque égale à celle du vieux Atlantique : ses rivages jadis déserts ou fermés au monde civilisé se sont couverts de villes florissantes ou ont laissé tombé leurs barrières. Coup sur coup, on a vu s'élever

comme par enchantement San-Francisco, Melbourne, Sydney ; les archipels sauvages sont passés de l'état de barbarie à la civilisation moderne ; enfin le Japon, par une soudaine révolution, s'est placé au même rang que les pays les plus civilisés de l'ancien monde.

Une seule nation, celle qui précisément par son admirable position et son antique civilisation aurait dû contribuer le plus efficacement à ce grand mouvement, la Chine, s'est tenue obstinément à l'écart.

Méconnaissant la marche irrésistible du progrès, elle a voulu se tenir retranchée de ce grand concert des peuples, qui est la vie de l'humanité. Les nations européennes ont dû enfoncer à coups de canon ces portes que la routine chinoise s'obstinait à fermer au commerce du monde. On se souvient de cette guerre de 1862 dans laquelle les armées anglaise et française vinrent dicter leurs conditions à l'empereur jusque dans sa capitale de Péking.

Les résultats de cette expédition furent plus apparents que réels ; quelques ports furent ouverts au commerce européen, les puissances civilisées purent avoir leurs représentants à Péking, mais le pays n'en resta pas moins fermé.

Au contraire des Japonais, qui ont accepté, peut être trop rapidement, toutes les institutions européennes, les Chinois se bouchèrent les yeux et les oreilles devant toutes les innovations, se contentant de leur antique civilisation, si admirable il y a quinze siècles, mais bien défectueuse aujourd'hui. Ni les télégraphes ni les chemins de fer ne trouvèrent grâce devant leurs yeux ; tout cela resta pour eux la misérable invention des chétifs barbares.

Et, en effet, pour les Chinois tous les étrangers ne sont que des barbares, que Dieu a fait naître dans des régions glaciales et hyperboréennes et auxquels il a refusé l'intelligence et les dons merveilleux qu'il a prodigués aux bons Chinois. En revanche, l'esprit du mal s'est plu, selon eux, à nous conférer ses pouvoirs les plus malfaisants. Pour cette multitude ignorante, jusqu'ici les Européens ne vivent que par l'ineffable miséricorde de l'empereur, le fils du ciel, qui aurait pu autrement depuis longtemps les faire disparaître de la surface du monde.

On ne pouvait espérer gagner la Chine à notre civilisation que le jour où ces idées absurdes auraient disparu de l'esprit du peuple.

Quel meilleur moyen d'atteindre ce résultat qu'en obtenant de l'empereur que les représentants des puissances européennes fussent reçus par lui sur le pied d'égalité. Il était évident que les lettrés eux-mêmes ne pourraient continuer à voir des barbares en la personne de gens traités de la sorte par leur souverain.

Mais comment amener ce potentat, invisible pour ses sujets, à se présenter aux yeux d'étrangers ? Bien plus, comment obtenir que les ambassadeurs seraient affranchis des règles de l'étiquette chinoise, qui veulent que tout individu, quel que soit son rang, en s'approchant de la Majesté impériale, se prosterne par trois fois le front dans la poussière ? Un diplomate américain avait dit avec raison : Obtenir cette concession, c'est ouvrir la Chine en entier aux Européens ; c'est cent fois plus important que de renverser la grande muraille ou de reprendre Péking d'assaut.

Eh bien, ce résultat si important, cette concession capitale a eu lieu ; la diplomatie européenne a triomphé des résistances de la cour de Péking : la dernière barrière qui séparait la Chine du monde civilisé est tombée ! Le 29 juin dernier, l'empereur de la Chine a reçu en audience solennelle les représentants des puissances européennes.

Les derniers journaux de Shang-haï nous apportent le récit de ce mémorable événement.

Dans la soirée du 27, les ministres de Russie, des

Etats-Unis, d'Angleterre, de France et des Pays-Bas furent prévenus que la cérémonie aurait lieu le surlendemain, de bonne heure, selon les habitudes de la cour de Péking. L'empereur, en effet, se lève tous les jours à trois heures et demie du matin, fait ses dévotions, après quoi il se met à travailler avec ses ministres.

Cette réception solennelle devait avoir lieu dans le pavillon de Tzu-kuang-ko, situé dans le parc de Nan-haï, à l'ouest de la résidence de l'empereur, dont il est séparé par un lac, et presque contigu au Pé-tang, établissement des lazarettes français.

A l'entrée du parc, on avait établi une enceinte réservée pour les escortes et pour les chaises à porteurs des représentants, afin que ceux-ci fussent à l'abri des obsessions de la foule.

Mgr de la Place mit son habitation à la disposition des représentants, qui s'y trouvèrent réunis le 29 à cinq heures et demie du matin. C'est là que le ministre Tchang-Heou vint les prendre pour les conduire au jardin impérial où les attendait le grand secrétaire Anen-Siang, entouré du Tsang-Li-Yamen, ou conseil des ministres, et d'une foule de mandarins. Ceux-ci portaient tous le costume de cérémonie, qui consiste en une robe de couleur violette avec un plastron carré sur la poitrine et sur le dos, plastron brodé d'une grue pour les mandarins civils et d'un tigre pour les mandarins militaires. Les princes seuls portent le plastron rond et le dragon.

Il était six heures du matin lorsque les représentants arrivèrent à la porte du parc de Nan-haï.

La distance de l'entrée du parc au temple n'est que de deux à trois cents pas ; mais, pour y pénétrer par le côté du sud, où se trouve la porte d'honneur, les représentants durent franchir une distance plus considérable. Ils furent introduits dans un appartement où Sa Majesté se repose ordinairement, et on leur servit du thé et des rafraîchissements.

Au bout d'environ une heure et demie, on vint les prier de passer dans une tente dressée pour cette occasion contre l'un des côtés du pavillon où devait avoir lieu l'audience. La distance du temple à cette tente était d'une centaine de pas, et sur le parcours les ministres étrangers rencontrèrent des groupes de mandarins militaires de différents grades. A l'entrée même de la tente ils furent reçus par le prince Kong, qui était en habit de cour, orné, sur la poitrine, le dos et les épaules, de broderies représentant des dragons. Le prince les invita à prendre place sur des sièges disposés à cet effet et leur annonça que l'empereur était retenu par la lecture de dépêches importantes qu'il venait de recevoir de l'intérieur, mais qu'il ne tarderait pas à paraître. Cette attente fut cependant assez longue, et les dignitaires chinois en paraissaient visiblement contrariés. Toutefois il n'y avait pas lieu de se plaindre, dès le moment que les représentants se trouvaient dans la société du prince Kong et des autres premiers dignitaires de l'empire.

Enfin, vers neuf heures, la chaise impériale parut, et, quelques minutes après, on vint prévenir l'ambassadeur du Japon qu'il allait être reçu. L'audience que l'empereur lui accorda fut de courte durée : le temps de prononcer une brève allocution et de présenter ses lettres de créance.

Vint ensuite le tour des représentants étrangers. Deux ministres du Tsang-Li-Yamen se mirent à la tête de leur groupe, deux autres fermèrent la marche, et ce fut dans cet ordre que le groupe pénétra dans la salle d'audience.

Cette salle occupe tout un pavillon ; elle est à double étage, complètement ouverte du côté du sud. Quatre colonnes divisent le côté ouvert en cinq parties. Au fond de celle du milieu on apercevait une estrade où l'empereur était assis, les jambes croisées, sur un trône assez bas ; à sa gauche, son sabre était suspendu à une panoplie

en bois doré. De chaque côté du trône se tenaient debout le septième prince, son oncle, et le prince Po Ouang, tous les deux commandants des gardes du corps, et les deux princes porteurs de pennons en queues de léopard qui ne quittent jamais le souverain. Depuis l'entrée jusqu'au fond de la salle étaient rangés une soixantaine de gardes nobles, princes et seigneurs mongols et mandchous, avec de grands sabres recourbés. Enfin devant l'estrade était placée une table jaune, longue, étroite, recouverte de satin et près de laquelle se tenaient les ministres tournés vers le trône.

L'empereur est jeune ; ses traits sont fins. Il portait le même costume que toute la cour : une robe en soie légère, violet foncé, pareilles à celles que portaient tous les fonctionnaires, sans aucun signe distinctif, et un chapeau de paille avec un bouton en soie rouge. Les princes de la famille impériale portent le bouton en soie, les princes de première classe et les princes héréditaires le bouton en rubis, et les hauts fonctionnaires le bouton en corail rose et rouge.

Les représentants de la Russie, de la France, des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la Hollande se sont alors avancés, en faisant, comme il était convenu, trois saluts. L'un en franchissant la porte, le second à mi-chemin, le troisième en s'arrêtant à un pas de distance de la table jaune ; ils se placèrent tous les cinq sur une même ligne, et leur doyen, le général Vlangaly, lut un discours qui exprimait à l'empereur des vœux pour la durée de son règne et la prospérité de son peuple. Chaque représentant s'avança ensuite à son tour et déposa sa lettre de créance sur la table jaune.

L'empereur parut faire un signe de tête ; alors le prince Kong vint s'agenouiller sur les marches du trône. On n'entendit point ce que l'empereur lui dit ; mais le prince, après s'être levé, s'approcha des représentants et leur notifia que Sa Majesté accusait réception des lettres. Puis il alla s'agenouiller derechef et revint dire aux ministres étrangers que Sa Majesté s'informait de la santé de S. M. l'empereur de Russie, de LL. MM. la reine d'Angleterre et le roi de Hollande, et des présidents des républiques des Etats-Unis et de France. Il ajouta que l'empereur exprimait l'espérance que les affaires avec le Tsang-Li-Yamen seront traitées amicalement et d'une manière satisfaisante.

Les représentants firent un salut et sortirent de la salle, en y laissant le ministre de France, qui avait à déposer une lettre du président de la république en réponse à celle adressée par l'empereur de Chine à l'occasion du massacre de Tien-tsin.

Les ministres étrangers s'arrêtèrent quelques instants dans l'appartement où ils avaient attendu avant l'audience, et ils y reçurent les félicitations empressées de tous les ministres du Tsang-Li-Yamen, qui les reconduisirent jusqu'à la porte du parc. De là ils se rendirent au Pé-tang.

Les ministres chinois paraissaient non moins contents que les représentants étrangers de voir cette question définitivement résolue. Ils avaient beaucoup craint que quelque accident ne vint troubler l'audience, dont le cérémonial avait été soigneusement élaboré, ou bien que l'un ou l'autre des ministres étrangers n'adressât la parole à l'empereur.

L'expression timide que l'on remarquait sur la figure de Sa Majesté peut-être attribuée à la présence des étrangers, qu'il voyait pour la première fois.

Le lendemain de l'audience, les représentants échangeaient des cartes de politesse avec le prince Kong et les ministres du Tsang-Li-Yamen ; mais ils déclinaient, sous différents prétextes, le dîner qu'on leur proposa le même jour, de peur que les feuilles publiques ne crussent devoir dire ensuite que l'empereur avait envoyé aux représentants des mets de sa table, comme cela se pratique

en Chine à l'égard des tributaires de l'Empire du Milieu.

L'impression produite par l'audience sur la population de la ville a été généralement favorable.

Il n'y a pas de doute que la nouvelle de cette solennité ne se répande rapidement dans le peuple, et il sera intéressant d'étudier les appréciations de l'opinion publique sur la concession faite aux puissances en admettant leurs représentants en présence de l'empereur sans génuflexions. Il n'y a pas bien longtemps que les personnes qui connaissaient le mieux la Chine étaient convaincues que les Chinois consentiraient plutôt à subir une guerre qu'à déroger à leurs préjugés les plus invétérés.

C'est en ces termes que les journaux européens publiés dans les ports de la Chine appréciaient ce grave événement.

Le jeune souverain qui vient de faire faire à son pays ce pas si important est fils de l'empereur Hien-Tong, ennemi invétéré des Européens, qui mourut de frayeur en 1862, en apprenant la prise de Péking et l'incendie de sa résidence favorite du Palais d'été.

Il est monté sur le trône, en atteignant sa majorité, au mois d'octobre de l'année dernière et a pris à l'occasion de son avènement le nom de Whang-ti Tong-Tchi, ce qui veut dire *l'Empereur. L'union est la source de la loi et de l'ordre.*

Durant sa minorité, le pays a été administré par son oncle, le prince Kong, homme d'un talent remarquable et d'une grande énergie, qui a réussi en ces quelques années à écraser la révolte des Taïpings, une des plus terribles insurrections qui aient jamais menacé le pays. Aujourd'hui l'empereur Tong-Tchi règne sans partage sur 360 millions de sujets. On peut espérer que l'avènement de ce jeune homme marquera pour la Chine une ère de rénovation, de régénération.

Je disais tout à l'heure que les Chinois considèrent tous les Européens comme des barbares et qu'ils sont dans la plus grande ignorance de tout ce qui se rapporte à nos pays. Il ne faut pas nous en étonner outre mesure. Sommes-nous plus avancés en France dans nos connaissances sur la Chine ? Pas beaucoup. Vous souriez. Sans aller plus loin, quel est le nom de la capitale de la Chine ? — Péking, parbleu ! — Eh bien, ce nom est complètement inconnu des habitants de la métropole chinoise. Dans le dialecte méridional de l'idiome chinois, Péking veut dire littéralement *la Résidence, la Cour du Nord*. Les empereurs de la dynastie des Ming, qui suivit la dynastie mongole, résidèrent d'abord à Nanking (*la Résidence, la Cour du Sud*) ; mais vers le commencement du xv^e siècle ils revinrent dans la vieille capitale, qui par opposition à Nanking, la Cour du Sud, regut alors le nom de Péking, la Cour du Nord.

Dans le dialecte septentrional ou dialecte de Péking, qui est la langue officielle de l'empire, la capitale s'appelle *bel* et bien *Peitsing*, et non pas Péking, et même ce nom n'est compris que de quelques lettrés, parce qu'il est maintenant hors d'usage. Le paysan des environs de la métropole reste bouche bée quand on lui parle de *Peitsing*, et à bien plus forte raison de Péking.

Le vrai nom, le seul nom, le nom usuel de Péking est *Tsing-Tcheng*, mot à mot *Ville de la Résidence*. Son nom administratif, comme chef-lieu de cercle, est *Choung-tien-Fou*.

Vous voyez donc bien que si nous, qui avons pris Péking, nous ne connaissons pas son véritable nom, les Chinois, enfermés depuis des siècles derrière leur grande muraille, sont bien excusables de n'avoir que de vagues notions sur la géographie et l'éthnographie de l'Europe.

LOUIS ROUSSELET.

— Journal de jeunesse.

Causeries économiques.

(Suite.)

L'ASSOCIATION OU LA COOPÉRATION.

ROBERT.—Vous ne croyez donc pas à la coopération.

L'INSTITUTEUR.—Je ne crois qu'en matière de religion : pour tout le reste, mon ami, je désire savoir, j'observe les faits, je recueille des expériences.

Par exemple, quand je veux savoir s'il est vrai qu'on se brûle en touchant le feu, j'en approche le doigt ; si je veux savoir s'il vaut mieux planter des pommes de terre entières ou des morceaux, je plante des uns et des autres et je compare les produits.

De même pour la coopération. C'est d'après les résultats que je jugerai.

PIERRE.—Qu'est ce que la coopération ?

L'INSTITUTEUR.—La coopération est un mot anglais qui veut dire association. Il est des personnes qui recommandent la coopération. Elles pensent que des ouvriers, en s'associant entre eux, au lieu d'aller chez un patron, gagneraient davantage et seraient tous heureux.

LE PÈRE DUPONT.—Si la pluie et le beau temps ne viennent pas à point, la coopération fera-t-elle croître et mûrir les fruits ? Et si la guerre venait, la coopération empêcherait-elle la maison de brûler ?

ROBERT.—Oh, je sais que vous êtes contre la coopération.

LE PÈRE DUPONT.—Et toi-même es-tu pour ? Tu ne fais qu'en parler, mais tu n'entres pas dans une société coopérative. Il y a beaucoup de gens qui recommandent ainsi aux autres ce qu'ils ne veulent pas faire eux-mêmes.

ROBERT.—C'est que je n'ai pas besoin de m'en mettre.

L'INSTITUTEUR.—Je suis de ceux qui suivent volontiers les préceptes de l'Évangile : Examinez tout et choisissez ce qu'il y a de mieux. Aussi ne voulais-je pas parler de la coopération avant qu'on ait fait bien des essais. Il en est peu qui aient réussi, et beaucoup ont échoué. Peut-être est-ce néanmoins trop tôt pour en juger ; mais si vous le voulez, je vous dirai quelles ont été mes réflexions à ce sujet ?

TOUS.—Oui, oui, dites.

L'INSTITUTEUR.—D'abord, ai-je pensé, on ne s'associe que pour les choses qu'on ne peut pas faire seul. Si je peux faire seul un travail qui me rapportera 5 fr., je ne m'associerai pas avec un autre pour partager avec lui.

On ne s'associe donc que lorsque l'on ne peut pas faire autrement : soit parce qu'on n'est pas assez riche, soit parce qu'on n'est pas assez fort ou assez habile pour faire l'affaire ou le travail à soi tout seul.

On n'aime pas à avoir des intérêts en commun, les associés étant comme les maîtres les uns des autres.

Puis, quand on s'associe, souvent chacun veut diriger, on ne s'entend pas toujours ; or il faut que quelqu'un dirige, et celui qui dirige doit à la fois fabriquer et savoir vendre.

Enfin dans ces associations, on veut établir l'égalité des salaires, ce qui est une injustice. Il faut que chacun soit payé en raison de son travail.

PIERRE.—C'est comme si l'on donnait le même prix pour une grosse vache et pour une petite.

LE VOISIN BONNARD.—Quand les affaires vont mal pour tout le monde, elles vont mal aussi pour une société coopérative.

LE PÈRE DUPONT.—Mais si le patron peut souvent attendre des temps meilleurs et occuper ses ouvriers, les sociétés coopératives seront bientôt gênées.

LE VOISIN BONNARD.—Et on ne leur payera pas les les marchandises plus cher.

L'INSTITUTEUR.—Vous voyez, mon cher Robert, nos voisins ne pensent pas que les associations coopératives puissent à coup sûr faire le bonheur du genre humain.

Il n'existe pas, et il n'existera jamais d'institution qui rendra le monde heureux. Il faut, dans ce monde, que chacun devienne l'artisan de son bonheur, et il y a pour cela une recette infailible : prenez une bonne dose de travail, mêlez-y la quantité nécessaire d'économie, et usez-en tous les jours. Voilà le moyen le plus certain d'arriver à une bonne position.

LES MACHINES.

ROBERT.—Je reconnais volontiers que le travail et l'économie sont, pour l'individu, des moyens d'avancement ; ils peuvent procurer l'aisance, quelquefois même la richesse. Mais le travail et l'économie ne sont utiles qu'à l'individu et à sa famille, la société (l'ensemble des individus ou des familles) n'en profite pas. Admettez-vous qu'il y ait des moyens d'être utile à toute la société humaine à la fois ?

L'INSTITUTEUR.—Si tous les individus étaient laborieux et économes, et que tous devinssent sages et riches, je voudrais bien savoir où il y aurait encore des paresseux, des prodigues, des pauvres ! Si chacun fait le bien, personne ne fait le mal ; que chacun s'occupe de son propre avancement, et tout le monde fera des progrès. Tout le monde, c'est la société.

Mais si j'insiste plus particulièrement sur les qualités que l'individu doit acquérir, je ne conteste pas que certains événements, certains faits, certaines circonstances, ne puissent, d'un coup, faire du bien ou du mal à la société tout entière.

Par exemple, la guerre est un mal dont la société tout entière souffre à la fois, l'invention de la machine à vapeur, au contraire, est un bienfait, dont la société ne sera jamais assez reconnaissante. Toute machine est une cause de progrès social.

PHILIPPE.—Comment cela ?

L'INSTITUTEUR.—Je vais l'expliquer par un exemple. Autrefois, il y a bien longtemps de cela, on cassait le grain dans un mortier et on le tamisait pour avoir la farine.

PIERRE.—Cela devait être bien long et bien pénible.

L'INSTITUTEUR.—Sans doute, dans chaque ménage, il fallait qu'une personne écrasât le blé pendant quelques heures par jour. Or, que fait-on maintenant ?

JEAN.—On porte le grain au moulin.

L'INSTITUTEUR.—Et souvent un seul meunier suffit pour moudre tout le grain du village.

PHILIPPE.—J'ai vu travailler le meunier. Il remplit de grains une sorte d'entonnoir (la trémie). Le grain tombe peu à peu sur les meules, la meule supérieure l'entraîne, l'écrase et le verse dans le blutoir.

JEAN.—Qu'est-ce que le blutoir.

PHILIPPE.—C'est un tamis sous forme de sac ou de boyau renfermé dans un coffre (la case). La machine bat constamment le blutoir, la farine en sort et s'amasse dans le coffre, tandis que le son ou les issues vont tomber dans une autre caisse. Le moulin est mù par l'eau, dont le poids sur les volants de sa roue suffit à le faire tourner, et quand tout le grain est moulu, c'est-à-dire que la trémie est vide, elle fait tinter une sonnette qui avertit le meunier de la remplir de nouveau.

JEAN.—C'est admirable !

L'INSTITUTEUR.—Oui, c'est admirable ! La machine fait la plus grande partie de la besogne, et certes, la partie la plus pénible ; de plus, elle fait vite et elle fait bien.

JEAN.—Cela fait trois mérites à la fois.

LE PÈRE DUPONT.—Il y a des machines qui font autant de travail que cent ouvriers ; il paraît même que certaines machines font la besogne de cinq cents à mille hommes.

ROBERT.—Autrefois nous avons cru que les machines nous enlèveraient le travail, à nous autres ouvriers, mais maintenant l'expérience a démontré que les machines, loin de nous nuire, nous sont très avantageuses.

LE VOISIN BONNARD.—Comment peut-on expliquer cela ?
ROBERT.—C'est que les machines font diminuer le prix des marchandises ; on en vend davantage, la fabrication augmente, et le nombre des ouvriers s'accroît forcément.

L'INSTITUTEUR.—C'est clair. Autrefois, pour avoir un livre, il fallait le copier à la main. On y travaillait quelquefois trois mois, et dans ce cas, le livre coûtait le salaire de trois mois. Mettons que ce fût 500 francs. Aujourd'hui, à l'aide de l'imprimerie, pour 500 francs de salaire, on a peut-être 500 volumes pareils. Peu de personnes pouvaient acheter des volumes dont la copie seule sans compter les accessoires, papier, relieur, bénéfice du libraire coûtait 500 francs, tandis que des centaines de mille individus peuvent acheter un volume de 1 fr. Les livres devenus à bon marché, on en a fait beaucoup, et celui qui en avait dix autrefois en possède des milliers aujourd'hui, grâce à l'imprimerie. Grâce à l'imprimerie aussi, où il y avait autrefois un copiste, on trouve maintenant des centaines de typographes.

MAURICE BLOCK.

—Magasin d'éducation et de récréation.

à continuer.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

AVIS.

Nous avertissons de nouveau ceux qui correspondent avec le département que les lettres et autres objets non affranchis ne seront pas réclamés au bureau de poste.

A ce propos nous rappelons à ceux que cela peut concerner, que les rapports d'écoles communes, d'écoles modèles, de recensement, etc., sont transmis aux taux de un cent l'once.

Les livres, manuscrits quelconques destinés à l'impression, etc., pourvu qu'ils ne contiennent pas de lettre, sont transmis au taux de un cent par deux onces, si on a le soin de laisser l'enveloppe un peu ouverte à l'une des extrémités.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

Diplômes académiques :—MM. David Dupuis et Hermidas Prud'homme.

Diplômes d'école modèle :—MM. Albert Laurendeau, Joseph Brassard, André Hébert, Roch Forté, Simon Aubin, Arsène Godin et Napoléon Millette.

Diplômes pour école élémentaire :—MM. P. Derôme, J. B. Demors, Moïse Guérin, Gaspard Caisse, Onésime Boisvert, Joseph Cardinal, Jos. Baril, Cyprien Dupuis, J. B. Turcotte, Napoléon Dubeau et Guillaume Aubin.

Le prix du Prince de Galles a été divisé entre MM. Albert Laurendeau et Jos. Brassard.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU CATHOLIQUE DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlles. Mary E. McGuire et Eliza Farrell.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlle. Henrietta J. Bessette.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlle. Blanche David.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlle. Elizabeth Connor.

Février 1874.

J. F. LÉONARD, Sec.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F et A) Mlle. Angèle Millette.
Novembre 1873.

J. F. LÉONARD, Sec.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlle. Sarah J. Bray.
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. Marie Elmina Peltier et Marie S. Gauthier.
août 1873.

J. F. LÉONARD, Sec.

BUREAU PROTESTANT DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlles. Agnès England et Adèle L. Lawrence.

4 août, 1874.

Wm. Gibson, Sec.

BUREAU CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

ÉCOLE ACADÉMIQUE, 1ère classe (F) M. Guillaume Robichaud.
ÉCOLE MODÈLE, 2de classe (F) Mlle. Marie Luce Nadeau.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. M. Anaïs Biron, M. Léontine De Varennes, M. Zoé Dion, M. Roso de Lima Gagné, M. Adéline Gingras, Reine Hermine Lacroix, M. Catherine Marceau, M. Zoé Marceau, M. Délima Quellet, Demerise Pelletier, M. Joséphine Pelletier, M. Victoria Roy, M. Vitaline Roy et M. Philomène Thibault.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlles. M. Emma Arcand, M. Hénédine Audet, M. Vitaline Bélanger, M. Arthémise Chainé, Salée Sarah Georgina Charest, M. Virginie Couture, M. Marguerite Olympo Gagnon, M. Uripido Girard, M. Céline Elizabeth Guillot, M. Mathilda Lacroix, M. Philomène Laliberté, M. Joséphine Leclerc, M. Odile Martineau, M. Angéline Moreau, M. Magdeleine Pichet, M. Philomène Roberge, M. Rosalie Turgeon et M. Zélia Vallière.

5 mai, 1874.

NAP. LACASSE, Sec.

BUREAU CATHOLIQUE DE RICHMOND.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlle. Marie Tardif.
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlle. Elizabeth Bergeron.
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlle. Margaret Ann McCaffrey.

18 août, 1874.

F. A. BRIEN, Sec.

BUREAU DE RIBOUCKI.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. Ann Quimper, Eugénie Langis, Emma Ruest, Demerise Saucier et Léontine Langlois.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlles. Mathilde Michaud et Mathilde St. Laure.

5 mai, 1874.

P. G. DUMAS, Sec.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. Virginie Dechéne, Victoria Fortin, Marie Lavoie, Marceline Lepage, Wilhelmine Lévesque, Cécile Lévesque et Emma Mercier.

4 août, 1874.

P. G. DUMAS, Sec.

BUREAU D'OTTAWA.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlle. Herméline Massée.
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlles. Isabel Grant, Jessie Grant et Anna Watson.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe, (A) Mlles. Mary Fields, Honoré Gannon, Mary Mullin, Margaret Mullin et Caroline Murphy.

4 août, 1874.

JOHN R. WOODS, Sec.

BUREAU CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (F et A) M. Gaspard Caisse.
ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (F) MM. Napoléon Blanchet, Gaspard Hétu et Joseph Robillard, Mlles. Victorine Fontaine, Adeline Galipeau et Marie Poirault.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. Geneviève Aubin, Georgina Archambault, Claire Anger, Marie Emma Beauséjour, Denise Bélisle, Flairy Ringle, Lucio Blin, Emélie Blyth, Olive Bonin, Rosalie Bonin, Eveline Bourgeois, Anaïs Bourque, Emélie Brodeur, Hermine Caron, Méltine Chartrand, Victorine

Constantin, Azilda Cornollier, Eudoxie Cousineau, Emma Daoust, Félicité Dorval, Mathilde Dubreuil, Elisa Dudemaine, Azilda Dufort, Marie Louise Dupré, Arthémise Filiatrault, Hermine Godreau, Thais Guérin, Aglare Guertin ou Auglère, Malvina Henfield, Victorine Labelle, Dorothee Laberge, Victorine Labine, Séraphine Lagrave, Herménégilde Lamarche, Alexandrine Luniel, Pamela Lauzon, Laure Lamoureux, Sophronie Longpré, Alphonsino Lord, Marie Marien, Eugénie Mireault, Hélène Moge ou Moger, Henriette Montils, Caroline Piché, Corinne Pitre, Virginie Poitras, Louise Poitras, Julia Proulx, Philomène Robillard, Olivine Sénécal, Emma Souchereau, Mathilde Thibodeau, Victorine Trudeau, Dame Veuve Blanchard, née Ezilda Fréchette.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F et A) M. Louis Charbonneau, Melles, Emma Scheffer, Théophrasie Scheffer et Méderise St. Hilaire.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlle. Catherine Ryan.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlles. Marie Archambault, Aglaé Bréard, Nathalie Campeau, Virginie Cloutier, Ursule Coutu et Elizabeth Latour.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlles. Elizabeth Gunian et Ellen ou Alla Leary.

4, 5 et 6 août, 1874.

F. X. VALADE, Sec.

BUREAU PROTESTANT DE MONTRÉAL.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. Lydia Bachand, Joséphine Lachance, Sarah Lord, Eva Roux, Ida Vadenais et Emice Vary, Anaïs Bruneault.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F et A) Mlles. Joséphine Caron et Sophie; M. Guertin.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlles. Mary J. Caulfield, Susan W. Pennell, Mary A. Gamble, Anna Hall, Annabella McEwen, Maggio McPherson, Lizzie Pease et M. Claude B. Jameson.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F et A) Mlles. Louise H. Auger et Henriette F. Riendeau.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlles. Evelyn Clelland, Julie Gingras, Ann Jane McDowell, Sarah J. Odell, Eva Roux, Mary Solandt et Ida Van Ornam.

5 mai, 1874.

T. A. GIBSON, Sec.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (A) Mlle. Catherine Cook.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F et A) M. William Henry Leith.

ECOLE MODÈLE, 2de classe (F) Mlle. Catherine Cook.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE 1ère classe (A) Mlles. Maggie Adams, Hattie Churchill, Mary Eugénia Clancy, Mary C. Hamthorne, Elisa J. Johnston, Mary E. Johnston, Elizabeth McGibbon, Helen McGibbon, Margaret Buddock, Mary Eleonor Stuart et Mary Jane Warwick.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F et A) Mlle. Jane Lang.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlles. Mary Eleonor Stuart et Mary Eugénia Clancy.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlles. Maggio Curran, Martha Hall, Isabella McDonald, Martha A. Martin, Eliza H. Taylor et Ida Vesta Wattis.

4 août, 1874.

T. A. GIBSON, Sec.

BUREAU DE GASPÉ.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlle. Flore Trachy.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlles. Judith Lenfestey et Camelia Rooneys.

16 mai, 1874.

PHILIP VIBERT, Sec.

BUREAU DE GASPÉ.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (F et A) Mlle. Flore Tremblay.

4 août, 1874.

J. HARPER, Sec.

BUREAU DE STANSTEAD.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) M. Hiram A. Moulton Mlles. Elizabeth Broderick, Jennie Stearns and Jane I. Allan.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlles. Eliza F. Adrilles, Eliza C. Andrews et Florence V. Dolloff.

5 mai 1874.

C. A. RICHARDSON, Sec.

BUREAU DE KAMOURASKA.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. Marie Sophie Bérubé, Marie Ezilda Langellier, Marie Marie Levêque et Clémentine Michaud.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlle. Adèle Lavoie.

4 août, 1874.

J. G. PRÉVOST, Sec.

BUREAU DE SHEBROOKE.

ECOLE ACADÉMIQUE, 1ère classe (A) M. Henry D. Lawrence.

ECOLE ACADÉMIQUE, 1ère classe (F et A) M. John J. Prenter.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (A) Mlle. Sarah L. Cuttler.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (A) Mlles. Edith A. Bolwell, Sarah R. Doyle, Mary Catharina Huntney, Maria E. Jameson, Bella McKiehnio et Clara J. Poyart.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 2de classe (F) Mlle. Marie Béliveau.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 2de classe (A) Mlles. Luella Sibbee, Ida Sibbee, Mary A. Mills, Jennie McDougall et Lucy McGee.

4 août, 1874.

S. A. HURD, Sec.

BUREAU DE CHICOUTIMI.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (F) Mlles. Marie Victoire Angélique Lévesque, Marie Adèle Boulianne et Marie Anne Simard.

5 mai, 1874.

THS. Z. CLOUTIER, Sec.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE de 1ère classe (F) Mlle. Marie Larouche.

4 août 1874.

THS. Z. CLOUTIER, Sec.

BUREAU DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlles. Monique Fortin, Emélie Tremblay et Louise Turgeon.

4 août, 1874.

CHS. BOIVIN, Sec.

BUREAU DES TROIS-RIVIÈRES.

ECOLE ACADÉMIQUE, 1ère classe (F et A) M. Joseph H. Douville.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F) Mlles. Marie Levasseur et Marie Dessureau.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. Euphrasie Lavallée, Julie Marcotte, Marie Beaumier, Alisa Benoît, Georgina Courchaine, Marie St phanie Prince, Aurélie St. Arneault, et M. J. B. Dubé.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F et A) Mlle. Virginie McFaden.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (F) Mlle. Marie Adgivo Caya.

4 août, 1874.

EDOUARD DESREUX, Sec.

Instituteurs demandés.

On demande, pour la municipalité de Nouvelle, comté de Bonaventure, un instituteur muni du diplôme d'école modèle, et une institutrice sachant les deux langues, pour une école élémentaire.

S'adresser à

EDOUARD ANSENEAU,

Sec.-Trésorier.

On demande à Matane, dans le comté de Rimouski, une institutrice avec assistante pour l'école modèle de cette paroisse.—S'adresser immédiatement au soussigné pour les conditions.

D. F. DE ST. AUBIN,

Sec.-Trésorier.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, SEPTEMBRE, 1874.

Retraite de l'hon. Onimet.

L'hon. G. Onimet, premier ministre, a remis, le 8 août, entre les mains du lieutenant gouverneur, sa démission

de secrétaire-provincial et de ministre de l'instruction publique. *M. Ouimet a été à peine un an et demi à la tête de l'instruction publique.* Il ne nous appartient pas de qualifier ses actes administratifs ou ses relations avec le département, pendant ce court intervalle : nous ne pouvons pas, cependant, nous empêcher de dire qu'il part au milieu des regrets les plus sincères et qu'il ne laisse après lui que des souvenirs agréables.

M. Ouimet continuera à exercer ses fonctions dans les deux départements jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Cinquante-troisième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 28 et le 29 mai, 1874.

SEANCE DU 28 MAI.

Présidence de M. U. E. ARCHAMBAULT.

Présents : M. l'abbé J. O. Godin, MM. A. Allaire, D. Boudrias, W. Fahey, J. Godin, G. Gervais, M. Ethier, J. Lefebvre, A. D. Lacroix, P. Demers, J. O. Mauffette, C. Pfister, N. Gervais, J. Miller, H. C. Dozois, J. Leroux, T. Charland, C. Boutillier, G. Boudrias, L. T. René, G. Caisse, D. Godin, E. Gagnon, F. Labrèche, E. Desrosiers, P. Provost, A. L. P. Normandin, J. D. Boisvert, J. Haines, J. O. Cassegrain et les élèves de l'école normale.

La séance s'ouvrit à 8 heures du soir, et M. C. Pfister, à la demande de M. le Président, voulut bien en faire les frais.

Ce monsieur, dans une intéressante *causerie*, fait l'histoire du progrès des sciences depuis à peu près un siècle. Il parle d'un grand nombre de théories qui avaient cours parmi les savants d'il y a quatre-vingts ou cent ans, et qui aujourd'hui sont remplacées par d'autres plus scientifiques et plus en harmonie avec les phénomènes qui se produisent tous les jours sous nos yeux. Il développe, en outre, le système de plusieurs philosophes sur l'unité de la matière, et s'attache surtout à faire connaître les théories de la chaleur, de la lumière et de l'électricité.

M. Pfister, dans tout le cours de son entretien, a fait preuve de beaucoup d'érudition. Son élocution facile, sa manière claire et simple de présenter les choses, les nombreuses expériences qui ont accompagné ses explications, lui ont valu l'attention et les applaudissements de son auditoire.

SEANCE DU 29 MAI.

Présidence de M. U. E. ARCHAMBAULT.

Présents : M. l'abbé J. O. Godin, M. l'inspecteur Caron, MM. A. Allaire, D. Boudrias, W. Fahey, J. Lefebvre, M. Emard, H. C. O'Donoghue, P. Demers, J. O. Mauffette, A. Boucher, Wm. McKay, J. Archambault, R. Martineau, J. T. Dorais, L. Kérouack, N. Gervais, L. Lacroix, H. C. Dozois, A. Mallette, T. Charland, J. Miller, H. Boire, L. T. René, V. Harman, C. H. Paradis, E. Leblanc, J. Guérin, O. Pelletier, A. Grant, C. Valiquette, A. Cléroux, P. Bousquet, C. Bouthillier, J. Champoux, F. Labrèche, P. Provost, M. Hay, G. Caisse, J. O. Cassegrain et les élèves de l'école normale.

La séance s'ouvrit à 10 heures de l'avant-midi.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

Perception des contributions.

Election des officiers aux différentes charges.—Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président.....	MM. A. D. LACROIX ;
Vice-Président.....	L. LACROIX ;
Secrétaire.....	J. O. CASSEGRAIN ;
Trésorier.....	D. BOUDRIAS ;
Bibliothécaire.....	WM. FAHEY.

Et sur motion de M. P. Demers, secondé par M. A. Allaire, MM. J. O. Mauffette, M. Emard, J. Archambault, Wm. McKay, J. T. Dorais, H. C. Dozois, V. Harman, H. Boire et J. Leroux sont élus *Conseillers*.

MM. A. D. Lacroix et L. Lacroix étant tous deux absents, il est, sur motion de M. Cassegrain, secondé par M. D. Boudrias, unanimement résolu :

“ Que M. U. E. Archambault soit prié d'occuper le fauteuil présidentiel pendant la séance.”

M. le Président offre ensuite à la discussion le sujet suivant :

“ Quel est le meilleur traité d'histoire du Canada dont on puisse faire usage dans nos écoles ? ”

Cette question, déjà débattue à la conférence du 30 janvier dernier, fut, sur motion de M. Mauffette, secondé par M. Cassegrain, référée à un comité chargé de faire une étude comparée des divers traités d'histoire du Canada aujourd'hui en usage dans nos écoles. Les membres de ce comité font en ce moment part à l'association de leurs travaux, et nous extrayons de leur rapport ce qui suit :

“ Rapport du comité nommé par l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, pour étudier les différents traités d'histoire du Canada.

“ *Présents :* MM. P. Demers, A. Allaire et J. Archambault.

“ Votre comité a l'honneur de vous faire rapport qu'après avoir examiné attentivement les divers traités d'histoire du Canada actuellement en usage dans les écoles de cette province, il suggère l'Extrait du cours abrégé d'histoire du Canada par les frères des écoles chrétiennes, comme étant celui qui présente le moins d'inconvénients, et qui répond le mieux aux besoins de nos écoles.

“ Votre comité suggère en même temps de compléter cet Extrait par le moyen d'explications et de commentaires que l'on peut avantageusement tirer du Cours abrégé d'histoire du Canada par les mêmes auteurs, et qui en est le complément.

“ Vu le peu de temps que les instituteurs ont à consacrer à cette matière importante, le comité suggère aussi de donner quelques leçons orales aux élèves des classes inférieures sur cette branche d'enseignement, comme préparation à l'étude du livre du texte adopté.”

M. J. Archambault fait ensuite quelques remarques sur l'enseignement de l'histoire. Il parle des sérieuses difficultés que rencontre l'élève dans l'interprétation et l'intelligence du texte qu'on lui met entre les mains ; et il conclut, de là, l'impérieuse nécessité pour le professeur de bien préparer ses leçons, et d'en donner une analyse succincte à ses élèves. Il ajoute que la concision et la précision dans les termes sont les qualités essentielles de l'enseignement de l'histoire, comme de celui de toute autre matière.

M. Boudrias propose alors, secondé par M. McKay :

“ Que l'Association offre ses plus sincères remerciements aux membres du comité pour l'étude consciencieuse qu'ils ont faite des différents traités d'histoire du Canada, et qu'elle les prie de vouloir bien continuer leurs travaux sur cette matière, en faisant entrer dans leur cadre le *Nouvel abrégé d'histoire du Canada* que publie actuellement M. Toussaint.”

Unanimement adopté.

Cette discussion est suivie de la lecture d'une *Esquisse biographique sur Pestalozzi ; ses travaux dans la cause de l'Education*, par M. McKay.

Il est toujours extrêmement avantageux pour tout homme, quelle que soit d'ailleurs la profession qu'il exerce, d'étudier la vie de ceux qui par leurs œuvres ont le plus contribué au soulagement et au perfectionnement de l'humanité, et qui, semblables à des phares lumineux,

servent de guides aux hommes sur la grande route des siècles.

De plus, l'amour de Pestalozzi pour les travaux intellectuels, même dès son bas âge, le genre d'études auquel il se livra, le but constant de ses recherches et de ses méditations—*le soulagement de la classe pauvre et son amélioration par l'éducation*,—son dévouement sans bornes, le sacrifice de ses biens, de sa personne même à la réalisation de cette noble cause, sont autant de sujets de réflexion pour quiconque suit l'épineuse carrière de l'enseignement.

M. McKay a donc été heureusement inspiré en retraçant la vie de cet homme illustre. Les exemples nombreux que Pestalozzi a laissés à notre imitation, et que M. le *lecteur* a mis en relief avec habileté et à propos, sont de nature à encourager les instituteurs, et à leur faire concevoir l'idée de s'élever de plus en plus dans leurs fonctions.

La question suivante est ensuite offerte à la discussion.

“Quelle grammaire anglaise conviendrait le mieux pour l'enseignement de l'anglais dans nos écoles françaises?”

M. McKay ouvre la discussion, et se déclare en faveur de la grammaire de *Sullivan*. Il ajoute que ce petit ouvrage est admirablement disposé pour faire pénétrer d'une manière claire et facile les principes fondamentaux de la langue anglaise dans l'intelligence des enfants ; de plus, que le débit extraordinaire qui s'en fait en Angleterre, en Irlande et dans les colonies britanniques le recommande hautement à l'attention de ceux qui sont chargés de l'enseignement de l'anglais.

A défaut de la grammaire de *Sullivan*, celle de *Lennie* est bien la grammaire dont le style et l'arrangement correspondent le mieux avec l'intelligence des enfants.

M. McKay signale en passant la grammaire qu'a publié le *Conseil d'Education* de la province d'Ontario. Il dit que plusieurs instituteurs en parlent d'une manière tout à fait favorable, mais que pour lui, il ne saurait porter un jugement quelconque sur le mérite de cet ouvrage, attendu qu'il n'en a pas une connaissance suffisante.

M. Dorais parle encore de la grammaire de *Gosselin*. Il dit que, bien que tout à fait élémentaire, elle suffit néanmoins pour inculquer aux enfants les premiers rudiments de l'anglais.

M. Emard suggère l'adoption de la grammaire de *Sivet*, comme étant l'une des grammaires les plus complètes qui aient été publiées jusqu'à présent. Il désire qu'on établisse à quelle époque il serait avantageux de mettre une grammaire rédigée en anglais entre les mains des enfants ; il est d'avis qu'un livre exclusivement anglais ne peut être étudié avec profit par les élèves qu'en autant qu'ils possèdent parfaitement un livre traitant du même sujet, mais écrit en français.

M. Cassegrain dit que la question de savoir si l'enseignement de l'anglais dans nos écoles françaises doit se faire au moyen de livres anglais ou français, avait déjà été discutée dans une conférence antérieure à celle-ci, et il fait lecture de cette partie du compte-rendu qui renferme la conclusion à laquelle en sont alors venus les instituteurs, et dont voici la teneur :

“La loi fondamentale de la pédagogie est de passer du connu à l'inconnu : c'est la meilleure méthode à suivre, celle que nous indiquent la logique et le simple bon sens. On passe ainsi de l'idiome que l'on sait à la langue que l'on veut apprendre : le premier sert à l'autre de moyen de communication.

“Les avis furent d'abord partagés sur cette opinion que l'enseignement de l'anglais doit se donner en anglais. Elle est discutée avec habileté, et les débats, qui peuvent se résumer comme suit, furent des plus animés :

“La meilleure marche à suivre dans l'enseignement de l'anglais doit être basée sur ce principe : Aux enfants

qui ne savent pas un mot de cette langue, il est bien clair qu'il faut commencer par leur enseigner en français : on aura beau leur parler la langue étrangère, il faudra bien leur dire ce que signifient telle et telle expression dans la langue qu'ils savent déjà. Car, si les enfants ne comprennent pas, ou comprennent mal ce que dit le maître, ils finiront par devenir inattentifs et mêmes indifférents aux leçons, et leur intelligence, au lieu de se développer, demeurera comme frappée d'inertie. Il n'est pas de système qui tienne en face de cette absolue nécessité.

“Mais si les enfants comprennent déjà assez la langue qu'on veut leur enseigner, qu'ils l'aient apprise à la maison paternelle ou ailleurs, alors c'est chose différente, et il leur est plus avantageux d'étudier dans la langue qu'ils apprennent. Les progrès seront plus rapides : car ils mettront en pratique ce qu'ils étudient.”

MM. D. Boudrias, Fahey et Demers prennent aussi la parole et se déclarent, le premier, en faveur du *Nouveau cours de la langue anglaise d'après la méthode d'Ollendorf*, par M. l'abbé A. Nantel ; le second, en faveur de la grammaire de *Sullivan* ; et le dernier, en faveur de la grammaire de *Lennie*.

Puis, tous les instituteurs présents à la conférence adoptent unanimement les résolutions suivantes :

“1o. Que dans nos écoles françaises où les enfants doivent étudier l'anglais, il est plus avantageux de mettre entre leurs mains une grammaire rédigée en français, ou un autre ouvrage tel que celui de M. l'abbé Nantel, cité plus haut, et que l'Association recommande spécialement ;

“2o. Qu'on ne doit faire usage d'une grammaire rédigée en anglais que lorsque les enfants se sont parfaitement rendus maîtres de celle qu'ils ont déjà étudiée en français, et qu'alors la grammaire de *Sullivan*, ou celle de *Lennie*, si l'on ne peut se procurer la première, peut leur être confiée avec profit.”

Après cette discussion, M. A. Allaire donne une lecture sur les *Devoirs de l'instituteur*.

La connaissance des devoirs inhérents à toute profession est une connaissance de stricte obligation pour quiconque veut l'embrasser. Car en toutes choses, il faut bien établir le but qu'on se propose, examiner par quelle route on peut y arriver, et choisir un guide habile et expérimenté qui soit en état de nous y conduire sûrement. Négliger ces principes, c'est se préparer d'amères déceptions pour l'avenir. Combien de personnes fatiguées, dégoûtées, abandonnent la carrière dans laquelle elles étaient entrées avec enthousiasme, mais sans avoir une connaissance suffisante des obligations qu'elle impose !

De toutes les professions, il n'en est peut-être aucune qui impose des devoirs aussi sérieux, qui exige autant d'aptitudes que celle de l'éducation de l'enfance ; et il n'y a point lieu de s'étonner que des savants distingués, des penseurs profonds, des maîtres habiles en aient fait le sujet de leurs recherches, de leurs méditations, de leurs soins ou de leurs conseils.

C'est donc rendre un véritable service à la grande cause de l'éducation que de mettre sous les yeux des instituteurs les devoirs multiples qui incombent à leur profession. Nous devons savoir gré à M. Allaire des efforts qu'il a faits dans ce sens, et le féliciter des succès qu'il a obtenus dans la tâche ardue qu'il s'est imposée.

Proposé par M. D. Boudrias, secondé par M. Cassegrain :

“1o. Que le conseil d'administration soit prié de préparer une adresse au Saint-Père à l'occasion de la vingt-huitième année de son glorieux pontificat, afin de lui témoigner la joie que nous éprouvons de ce que le Ciel le conserve aussi longtemps sur la chaire apostolique, et lui faire connaître la part que nous prenons aux maux dont il est victime, les vœux que nous formons pour la cessation prochaine de ses souffrances, et notre entière soumission aux décrets qui émanent de son infallible autorité ;

“ 20. Que M. l'abbé Verreau, actuellement dans la Ville-Eternelle, soit prié de vouloir bien déposer cette adresse aux pieds de Sa Sainteté.”

Unanimement adopté. (1)

Proposé par M. McKay, secondé par M. Demers :

“ Que des remerciements soient offerts au président et autres officiers sortant de charge, pour la manière habile dont chacun s'est acquitté de ses devoirs pendant l'année qui vient de s'écouler.”

Adopté.

Proposé par M. D. Boudrias, secondé par M. Cassegrain :

“ Que chaque instituteur membre de l'Association soit tenu de faire connaître au secrétaire le lieu de sa résidence, afin que l'Association n'éprouve aucun embarras dans la correspondance qu'elle entretient avec chacun de ses membres.”

Adopté.

Le comité chargé “ de tracer un plan d'études où seraient limitées et précisées les matières à enseigner dans les écoles élémentaires et modèles,” fera son rapport à la prochaine conférence.

(1) Voici le texte de cette adresse :

“ TRÈS-SAINTE PÈRE,

“ Les instituteurs des diocèses de Montréal, de St. Hyacinthe, et une partie de ceux d'Ottawa et des Trois-Rivières, réunis en conférence publique, profitent de cette circonstance pour manifester hautement et faire connaître à Votre Sainteté les principes qui les ont guidés, et dont ils ne veulent jamais s'écarter.

“ Appartenant à une province franchement catholique, où l'on ne comprend pas que l'éducation puisse avoir d'autre base que la religion, nous avons tâché, nos prédécesseurs et nous, de nous acquitter consciencieusement de nos modestes fonctions, sous la surveillance du clergé et la protection du gouvernement.

“ Notre bonheur nous fait mieux comprendre la triste situation des pays où l'on viole la liberté de l'Eglise et les droits sacrés des parents. Nous voyons avec un profond chagrin que les impies veulent se servir de l'enseignement élémentaire comme du moyen le plus court et le plus sûr pour pervertir la société. Sachant trop bien que l'enfance garde profondément les premières impressions reçues, ils ne lui donnent que des maîtres pervers et incrédules, ou bien ils bannissent de l'école toute idée religieuse. C'est une monstruosité que vous avez condamnée, Très-Saint Père, avec toute l'autorité du magister infaillible. Souffrez que nous la réprouvions et condamnions avec Votre Sainteté de la manière la plus absolue, comme font tous les chrétiens justement indignés et inquiets. Nous voulons en même temps déposer aux pieds de Votre Sainteté l'engagement solennel de ne jamais transiger avec nos devoirs d'instituteurs catholiques, et de toujours nous appuyer sur la morale et la doctrine de l'Eglise, sachant que nos élèves ne pourront devenir des membres utiles de la société terrestre, s'ils ne sont en même temps préparés pour la société céleste, où tout doit être lumière et pureté.

“ Quand cette adresse parviendra à Votre Sainteté, Elle aura complété la vingt-huitième année d'un règne où toutes les gloires et toutes les amertumes se sont pour ainsi dire réunies. Nous espérons, Très-Saint Père, que ce règne se prolongera encore longtemps, non plus dans les tristesses de la captivité, mais la joie de la liberté la plus complète. Nous espérons qu'après avoir semé dans les larmes la doctrine lumineuse qui a pénétré jusque dans la dernière retraite de l'erreur, Vous apparaîtrez au monde entier, Très-Saint Père, dans l'éclat de Votre bonheur au milieu des trophées de la victoire.

“ Daignez, Très-Saint Père, répandre sur nous, sur nos familles et sur les écoles que nous dirigeons, Votre précieuse bénédiction.

“ Montréal, 29 Mai, 1874.”

Qu'il nous soit permis de reproduire ici les paroles du correspondant romain de la *Minerve* à l'occasion de l'adresse ci-dessus, ainsi que d'une autre que les professeurs et les élèves de l'école normale Jacques-Cartier présentèrent simultanément au Saint Père :

“ Ces adresses expriment les plus admirables sentiments. Le Canada est bien fortuné d'avoir de tels hommes à la tête des écoles, et les sentiments dont ils sont animés contrastent singulièrement avec ceux de la plupart de nos instituteurs d'Europe, lesquels ne songent qu'à déverser dans le cœur des jeunes gens le poison de l'erreur et de l'impiété, et à les former à la haine contre la religion et ses ministres.”

Plus loin, le même correspondant ajoute :

“ Sa Sainteté a béni avec une tendre effusion l'école normale de Montréal, et les instituteurs, auteurs de l'adresse dont j'ai parlé plus haut.”

La question suivante sera discutée à cette même séance :
“ Quels sont les moyens les plus propres à exciter l'émulation chez les élèves ?”

Et la séance s'ajourne.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

Bulletin bibliographique.

VICKS FLORAL GUIDE, No. 4, 1874, 30 p in-8. Cette livraison du *Floral guide* contient d'excellents renseignements sur la manière de soigner les plantes d'automne et d'hiver. Elle est en outre ornée d'un grand nombre de gravures.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA à l'usage des jeunes étudiants de la Province de Québec, par F. X. Toussaint, professeur à l'école normale Laval 96 pages in-12, imprimé par C. Darveau, Québec 1874. Nous avons parcouru avec beaucoup d'intérêt ce nouvel abrégé qui présente les principaux faits de l'histoire du Canada, jusqu'à nos jours, sous forme de tableaux faciles à saisir et faciles à retenir. C'est le premier abrégé de ce genre que nous voyons aussi bien réussi. M. Toussaint a rendu, par là, un grand service, non-seulement à la jeunesse des écoles, mais encore à tous ceux qui aiment à avoir sous la main un petit traité complet en peu de pages, facile à consulter et prompt à répondre.

ANNUAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL pour l'année académique 1874-75, No. 18 ; Québec, typ. d'Aug. Côté et cie. 96-XXX pages in-12. Cet annuaire contient, outre les renseignements ordinaires, une notice biographique et un éloge funèbre de M. Lucien Turcotte, la première par M. Oscar Dunn et le second par le révérend T. E. Hamel. Un second article, consacré à la mémoire de M. Lucien Turcotte, et extrait du *Canadien*, est dû, croyons-nous, à la plume de M. A. Buies.

TRAITÉ D'UNE ARITHMÉTIQUE RAISONNÉE, MISE A LA PORTÉE DES ENFANTS, par P. A. Leroy, professeur à Québec ; Québec, A. Cité et cie., 1874, 118 p. in-18. Cet arithmétique est un livre nouveau, en ce sens que M. Leroy applique à la science des nombres, autant que la chose peut se faire, son système d'enseignement des langues. Les diverses opérations de calcul y sont d'ailleurs, clairement exposées, et raisonnées de manière à ce que l'élève, non seulement sache une opération, mais puisse se rendre compte exactement du *pourquoi* et du *comment*.

Revue mensuelle.

Toute la presse s'est occupée et s'occupe encore de l'évasion de Bazaine. Cet événement a eu un retentissement extraordinaire non pas tant à cause du personnage qui en est l'auteur, que par les tristes souvenirs qu'il réveille et l'exemple qu'il offre des défaillances et des lâchetés du cœur humain. Bazaine a livré Metz aux Allemands, le 28 octobre 1870, avec une armée de plus de cent mille hommes. Pour ce fait l'opinion publique l'avait condamné, et un conseil de guerre, après une longue enquête pendant laquelle le maréchal déchu a fait preuve d'un manque extraordinaire de dignité, est venu ratifier cette sentence. Voici un document qui rappelle mieux les souvenirs en précisant les dates et les faits :

“ Le 10 décembre 1873, sept généraux français, réunis en conseil de guerre au Petit-Trianon, délibéraient sur les quatre questions suivantes :

10. Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 28 octobre 1870, comme commandant en chef de l'armée du Rhin, capitulé en rase campagne ?

20. Cette capitulation a-t-elle eu pour résultat de faire poser les armes aux troupes dont le maréchal Bazaine avait le commandement en chef ?

30. Le maréchal Bazaine a-t-il traité verbalement ou par écrit avec l'ennemi sans avoir fait préalablement ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

40. Le machéral Bazaine est-il coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrit le devoir et l'honneur ?

A ces quatre questions les sept généraux français répondaient :

Sur la première question, *oui*, à l'unanimité ;

Sur la deuxième question, *oui*, à l'unanimité ;

Sur la troisième question, *oui*, à l'unanimité ;

Sur la quatrième, *oui*, à l'unanimité.”

